

**RAPPORT ANNUEL 2025 DU CONSEIL
À L'ASSEMBLÉE**

**RÉCAPITULATIF DES PROJETS DU
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET
DE LA MISE EN ŒUVRE**

TABLE DES MATIÈRES

Récapitulatif des projets par État membre

Afghanistan
Angola
Arabie saoudite
Argentine
Azerbaïdjan
Belize
Bolivie (état plurinational de)
Chili
Chypre
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Égypte
Équateur
Espagne
Éthiopie
France
Ghana
Grèce
Îles Marshall
Inde
Indonésie
Iraq
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Koweït
Liban
Libye
Mexique
Nigéria
Oman
Ouganda
Panama
Paraguay
Pérou
Philippines
République de Corée
République dominicaine
République-Unie de Tanzanie
Rwanda

Sao Tomé-et-Principe
Singapour
Somalie
Soudan
Tchad
Thaïlande
Uruguay
Zimbabwe

Organisation des Nations Unies

Liste des projets internationaux et interrégionaux

Région Afrique
Région Amériques
Région Asie-Pacifique
Région Europe
Région Moyen-Orient

Trousse de mise en œuvre (iPack)

RÉCAPITULATIF DES PROJETS PAR ÉTAT MEMBRE

AFGHANISTAN

Service des achats d'aviation civile (AFG06701) (FAF0601)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Afghanistan, est d'aider le Ministère des transports et de l'aviation civile à acquérir des équipements et/ou des services aéronautiques et de lui fournir au besoin un appui dans les aspects administratifs et techniques connexes. Ce projet d'acquisition est mis en œuvre dans le cadre de l'accord du Service des achats d'aviation civile (CAPS) conclu en octobre 2006 entre l'OACI et le Ministère des transports et de l'aviation civile de l'Afghanistan.

Réalisations du projet

Ce projet est actuellement en attente en raison des sanctions imposées à cet État par l'ONU.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

ANGOLA

Modernisation du système de navigation aérienne de l'Angola (AGO20801) (FAO2001)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Angola, est d'aider le Ministère des transports (MINTRANS) [plus particulièrement le fournisseur de services de navigation aérienne, Empresa Nacional de Navegação Aérea (ENNA)], à moderniser ses services de navigation aérienne. Entrepris en janvier 2022 pour une durée prévue de 36, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2027.

Réalisations du projet

Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre des contrats relatifs à la configuration de l'espace aérien et à la formation, ainsi qu'à la fourniture d'un système de communication à très haute fréquence (VHF), d'un système de communication à haute fréquence (HF), d'un système de gestion de l'information aéronautique (AIM) et de casques d'écoute. Les systèmes ont été installés avec succès, et la simulation ainsi que la validation au sol ont été achevées pour les procédures nouvellement conçues, avec des validations en vol en préparation. Une formation au contrôle radar a été offerte aux contrôleurs de la circulation aérienne (ATCO), une formation AIM au personnel AIM, et une formation en communications, navigation et surveillance (CNS) au personnel CNS. Un appel d'offres pour l'acquisition d'un système de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B) a été lancé.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Assistance dans le domaine des aérodromes (AGO22801) (FAO2201)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par la société chargée de la gestion des aéroports (Sociedade Gestora de Aeroportos, SGA) de l'Angola, est d'assister cette dernière en affectant un expert en exploitation technique des aérodromes et en système de gestion de la sécurité (SGS). Entrepris en octobre 2022 pour une durée prévue de 11 mois et demi, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2027.

Réalisations du projet

L'expert SGS affecté a apporté une assistance continue à la SGA. Les activités préparatoires pour la certification des aéroports de Namibe et de Lubango se sont poursuivies durant la période concernée.

Les preuves techniques à l'appui de l'aéroport de Lubango ont été consolidées pour soumettre une demande de certification à l'Autorité de l'aviation civile de l'Angola (ANAC). Un plan d'actions correctives, dans lequel figure le budget correspondant, a été élaboré pour l'aéroport de Namibe.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Assistance dans le domaine du sauvetage et de la lutte contre les incendies d'aéronefs (AGO22802) (FA02202)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par la société chargée de la gestion des aéroports (Sociedade Gestora de Aeroportos, SGA) de l'Angola, était de fournir une assistance technique à cette dernière dans le domaine du sauvetage et de la lutte contre les incendies d'aéronefs (SLIA) par l'affectation, à Luanda, d'un expert en accidents, incendies et sauvetage aux aérodromes, et par l'acquisition de matériel SLIA. Entrepris en octobre 2022 pour une durée prévue de 36 mois, le projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

L'expert en assistance opérationnelle internationale dans le sauvetage et la lutte contre les incendies d'aéronefs (SLIA) de l'OACI a continué à apporter son aide pour soutenir les activités préparatoires en cours en vue de la certification des aéroports de Lubango et de Namibe. Celles-ci comprenaient la mise en œuvre des procédures opérationnelles pour les opérations de lutte contre les incendies aéroportuaires, la préparation des programmes de formation SLIA, ainsi que la fourniture d'orientations pour la révision des plans d'urgence et de sauvetage aéroportuaires.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Assistance à la mise en service de l'aéroport international Dr. António Agostinho Neto (AIAAN) (AGO23801) (FA02301)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Angola, est d'aider le Ministère des transports (MINTRANS) à assurer le suivi et la supervision du projet d'aptitude opérationnelle et de transfert (ORAT) relatif au nouvel aéroport international Dr António Agostinho Neto (AIAAN), la certification de l'AIAAN et le transfert ultérieur des opérations de l'AIAAN à un concessionnaire. Entrepris en août 2023 pour une durée prévue de 24 mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin mai 2026.

Réalisations du projet

L'expert en aérodromes affecté par l'OACI a continué d'apporter son assistance au MINTRANS pour le suivi des activités restantes du projet ORAT, y compris la préparation du transfert des vols internationaux vers le nouvel aéroport international Dr. António Agostinho Neto (AIAAN).

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Assistance à l'élaboration de la stratégie Nouvelle génération de professionnels de l'aviation (NGAP) de l'Angola (AGO24803) (FAO2403)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Angola, est d'aider ce dernier à élaborer une stratégie et un plan d'action NGAP pour les 15 prochaines années, dans le but de constituer une main-d'œuvre durable et robuste dans le secteur de l'aviation. Le projet a démarré en septembre 2025 et devrait durer un an.

Réalisations du projet

Le processus de recrutement d'un spécialiste NGAP (chef d'équipe) et d'un analyste de données a été lancé.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 20 % ; Sûreté de l'aviation et facilitation – 20 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 20 % ; Protection de l'environnement – 20 % ; Développement économique du transport aérien – 20 %

Assistance par des experts OPAS (AGO24804) (FAO2404)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile de l'Angola (ANAC), était de fournir une assistance technique à l'ANAC via des experts en assistance opérationnelle (OPAS). Entrepris en janvier 2025 pour une durée prévue de neuf mois, le projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Une assistance a été apportée à l'ANAC par l'affectation de deux experts en assistance opérationnelle (OPAS) de l'OACI dans les domaines de la sûreté de l'aviation et de la facilitation, afin d'appuyer la préparation d'un audit du Programme universel d'audits de sûreté (USAP), entre autres activités. Les experts ont mené leur mission avec succès, ce qui a contribué à un résultat positif lors de l'audit de l'USAP.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté de l'aviation et facilitation – 100 %

ARABIE SAOUDITE

Assistance à l'Autorité générale de l'aviation civile (GACA) pour la prestation de services d'aviation sûrs, efficaces et rentables (SAU22801) (FSA2201)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Royaume d'Arabie saoudite, est le recrutement et le déploiement d'experts internationaux de l'OACI pour fournir une assistance opérationnelle (OPAS), comme convenu annuellement par le biais d'une liste de dotation en personnel, ainsi que pour administrer leurs contrats et assurer le paiement de leurs salaires et autres prestations. De plus, à la demande de l'Autorité générale de l'aviation civile (GACA), le projet couvre aussi la formation du personnel, l'acquisition éventuelle de biens et la prestation des services requis à l'appui des activités de tous les projets en cours d'exécution, signés entre l'OACI et le GACA. Le projet a démarré en juillet 2022 et devrait durer cinq ans et cinq mois.

Réalisations du projet

Vingt-deux experts de l'assistance opérationnelle (OPAS) ont été affectés dans les domaines suivants : licences du personnel (PEL), opérations aériennes (OPS), opérations au sol (OPS), médecine aéronautique, et sécurité des aéroports et réglementation économique. Un processus de recrutement a été lancé pour affecter d'autres experts OPAS dans les domaines de la médecine aéronautique, des opérations aériennes et de la réglementation économique.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

ARGENTINE

Renforcement de l'Administration nationale de l'aviation civile (ANAC) (ARG07803) (FAR0703)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Argentine, est de contribuer à renforcer le système de l'aviation civile et, par ce biais, d'appuyer le développement économique, culturel et social du pays, en assurant le plein respect de ses obligations en tant qu'État signataire de la Convention relative à l'aviation civile internationale, en stimulant la croissance du secteur du transport aérien et en contribuant à favoriser l'activité aéronautique. L'objectif du projet a été revu pour intégrer des contrats de services et le recrutement de personnel pour la flotte présidentielle. Entrepris en août 2007, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2030.

Réalisations du projet

Une assistance continue a été fournie pour le recrutement et la gestion de personnel local pour l'Administration nationale de l'aviation civile (ANAC).

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Assistance apportée par les Forces aériennes de l'Argentine à l'Administration de l'aviation civile (ARG09801) (FAR0901)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Argentine, est de fournir des services d'appui à la Fuerza Aérea Argentina (Forces aériennes de l'Argentine), en sa qualité de fournisseur de services de navigation aérienne (ANSP) de l'Argentine, et au transporteur aérien national, Líneas Aéreas del Estado (LADE), pour mener des activités promotionnelles visant à intégrer les collectivités isolées dans le territoire national. Ce projet comprend le recrutement de professionnels nationaux, l'acquisition d'équipements, le maintien de services et la formation. Entrepris en juillet 2009 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2030.

Réalisations du projet

Une assistance a été fournie en vue de l'organisation d'une procédure d'appel d'offres pour l'achat d'équipements.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Renforcement des services de navigation aérienne et mise à jour des systèmes CNS (ARG16801) (FAR1601)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Argentine, est de faciliter le transfert des responsabilités et des actions liées à la fourniture de services de navigation aérienne de la Dirección General de Control de Tránsito Aéreo (DGCTA) de l'armée de l'air argentine vers la société argentine de navigation aérienne Empresa Argentina de Navegación Aérea (EANA), en accordant une attention particulière aux services de circulation aérienne. Ces efforts visent à assurer le recrutement et le déploiement de professionnels, la formation du personnel, l'achat d'équipements et la mise au point d'autres activités nécessaires à la modernisation des systèmes de communications, de navigation et de surveillance (CNS) pour aider l'EANA dans l'accomplissement de ses responsabilités. Entrepris en août 2016 pour une durée prévue de 5 ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin août 2026.

Réalisations du projet

Une assistance continue a été fournie pour le recrutement de personnel sur le plan national, notamment des techniciens en communications, navigation et surveillance (CNS), des concepteurs de manuels d'exploitation d'aéronefs, et du personnel administratif. Les travaux se sont poursuivis concernant la mise en œuvre d'une entente signée en vue de la modernisation du système national de gestion du trafic aérien (ATM) à l'aéroport international Ezeiza Ministro Pistarini ainsi que pour la région d'information de vol (FIR) Ezeiza, la FIR Resistencia et la FIR Comodoro Rivadavia. Un avenant à cette entente est actuellement en cours d'élaboration et porte sur l'ajout de matériel au champ d'application initial.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Assistance au Secretaría General de la Presidencia de la Nación (ARG20801) (FAR2001)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Argentine, est d'assister le Secretaría General de la Presidencia de la Nación (SGP) dans l'incorporation, la cession, l'achat, la vente, la location, la gestion de la maintenance et l'exploitation de la flotte d'aéronefs présidentiels. Entrepris en octobre 2021 pour une durée prévue de deux ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2025.

Réalisations du projet

Il n'y a pas eu d'activité pendant la période concernée et le projet sera clôturé à l'expiration de la prolongation actuelle.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 50 % ; Développement économique du transport aérien – 50 %

Projet d'assistance ACT-SAF OACI-Airbus : étude de faisabilité sur les SAF en Argentine (AR25501) (V26HQ03 – Argentina)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé au moyen d'une contribution d'Airbus au Fonds OACI pour l'environnement, est de fournir une assistance technique à l'Autorité de l'aviation civile de l'Argentine pour mener une étude de faisabilité sur la mise au point et le déploiement de carburants d'aviation durables (SAF) et pour élaborer une feuille de route concernant la mise en œuvre. Ce projet est piloté par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Entrepris en mai 2025 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

L'assistance a été assurée par un expert en SAF qui a été affecté pour mener l'étude de faisabilité sur la mise au point et le déploiement de SAF en Argentine.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

AZERBAÏDJAN

Assistance à l'Agence nationale de l'aviation civile de la République d'Azerbaïdjan (SCAA) (AZE24801) (FAZ2401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Agence nationale de l'aviation civile de la République d'Azerbaïdjan (SCAA), est de fournir une assistance technique à la SCAA par le recrutement et l'affectation d'experts internationaux de l'OACI qui apportent une assistance opérationnelle (OPAS) en navigabilité, comme convenu entre l'OACI et l'agence d'exécution sur une base annuelle, ainsi que pour l'administration de leurs contrats, le paiement de leurs salaires et d'autres droits à prestation. Entrepris en avril 2025 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

L'expert en navigabilité a été installé. Le recrutement d'un second expert pour une période d'un mois, en qualité de responsable de la supervision dans le domaine des licences du personnel (PEL), a été initié.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

BELIZE

Assistance technique à l'Administration nationale de l'aviation civile du Belize (BLZ22301)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Programme OACI des volontaires de l'aviation (IPAV), est d'aider l'État à se préparer à transformer le département actuel de l'aviation civile en une autorité de l'aviation civile. Cela permettra au Belize de remplir ses obligations en tant que signataire de la Convention relative à l'aviation civile internationale et d'assurer la mise en place de systèmes durables de supervision de la sécurité et de la sûreté par la mise en œuvre de tous les éléments cruciaux des systèmes de supervision, y compris les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. Entrepris en novembre 2022 pour une durée prévue de six mois, le projet a été mis en suspens.

Réalisations du projet

À la demande de l'État, les activités de mise en œuvre en 2025 ont été très limitées.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)

Développement de l'aviation nationale (BOL17801) (FBO1701)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie, est de moderniser la supervision de la sécurité en renforçant les capacités nécessaires pour appuyer l'avenir de l'aviation et mettre en place des systèmes de surveillance durables en les transformant progressivement en de meilleurs systèmes de gestion. Entrepris en janvier 2017 pour une durée prévue de 5 ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2028.

Réalisations du projet

Une assistance continue a été fournie pour appuyer la transition du personnel national vers sa pleine intégration et son recrutement au sein de l'Autorité de l'aviation civile de l'État plurinational de Bolivie. En outre, une assistance a été fournie à la représentation de l'État plurinational de Bolivie au Conseil de l'OACI.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

CHILI

Étude de faisabilité sur les carburants d'aviation durables (SAF) au Chili (CL24501) (FCL2401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé au moyen d'une contribution des Pays-Bas au Fonds OACI pour l'environnement, est de fournir une assistance technique à l'Autorité de l'aviation civile du Chili pour mener une étude de faisabilité sur la mise au point et le déploiement de carburants d'aviation durables (SAF) et pour élaborer une feuille de route concernant leur mise en œuvre. Ce projet est piloté par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Entrepris en novembre 2024 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

L'assistance a été assurée par un expert en SAF, qui a été affecté pour mener l'étude de faisabilité sur la mise au point et le déploiement de SAF au Chili.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

CHYPRE

Renforcement de la Direction de l'aviation civile de Chypre (CYP17801) (FCY1701)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de Chypre, est d'appuyer le Direction de l'aviation civile (DCA) de Chypre dans les domaines des opérations aériennes (OPS) et de la navigabilité (AIR) au moyen de deux experts internationaux, d'un inspecteur des opérations aériennes et d'un inspecteur de la navigabilité, qui seront recrutés et affectés au titre de l'assistance opérationnelle (OPAS). Entrepris en mai 2018 pour une durée prévue d'un an, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Un appui continu a été fourni au Département de l'aviation civile de Chypre pour l'aider à élaborer un système de navigabilité (AIR) durable et à exercer ses fonctions de supervision de la sécurité dans le domaine des opérations aériennes (OPS).

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

COSTA RICA

Assistance à la DGAC du Costa Rica (CRI23801) (FCR2301)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Costa Rica, est d'apporter une assistance à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) du Costa Rica pour réviser le cadre aéronautique national, définir la vision 2050 de l'État pour l'aviation civile et proposer une politique et une législation générales actualisées sur l'aviation civile. Conformément à la nouvelle vision de l'État, la politique et la législation actualisées contribueront au développement durable de l'aviation civile au Costa Rica ainsi qu'à son intégration complète aux échelles régionale et internationale. Entrepris en novembre 2023 pour une durée prévue de six mois, le projet est maintenant terminé.

Réalisations du projet

Une assistance a été fournie en affectant huit experts relevant des domaines de la législation aéronautique, du transport aérien, des ressources humaines, de l'exploitation aéroportuaire, des services de navigation aérienne, de l'environnement, et de l'exploitation et de la gestion des entreprises de transport aérien. Le rapport final a été soumis à l'État.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

CÔTE D'IVOIRE

Étude de mise en œuvre commerciale des carburants d'aviation durables (SAF) en Côte d'Ivoire (CI25501) (FCI2501)

Objectif du projet

L'objectif du projet, financé au moyen d'une contribution de la France au Fonds OACI pour l'environnement, est de fournir une assistance technique à l'autorité de l'aviation civile de la Côte d'Ivoire pour l'élaboration d'une réglementation sur les carburants d'aviation durables (SAF) et la réalisation d'une analyse du cycle de vie et d'une étude de mise en œuvre commerciale sur les SAF, en étroite collaboration avec l'État. Le projet est piloté par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Entrepris en avril 2025 pour une durée prévue de neuf mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

Une assistance a été apportée en affectant des experts de l'OACI en carburants d'aviation durables (SAF) pour soutenir l'élaboration d'un cadre réglementaire sur les SAF et mener une étude de mise en œuvre commerciale. Bien que le cadre réglementaire ait été finalisé avec succès, l'étude de mise en œuvre commerciale devrait se conclure d'ici février 2026.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

ÉGYPTE

Chef du projet de restructuration de l'espace aérien de la FIR Cairo (EGY23801) (FEG2301)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité égyptienne de l'aviation civile (AEAC), est de fournir des experts en la matière à l'ECAA en mettant à sa disposition des services de conseil de l'OACI durant les phases de conception, de planification et de mise en œuvre du projet de restructuration de l'espace aérien de la région d'information de vol (FIR) Cairo. Le projet a démarré en avril 2025 et devrait durer un an.

Réalisations du projet

Le coordinateur de projet a travaillé en étroite collaboration avec l'AEAC à plusieurs niveaux, en recueillant des informations et des données et en recensant les besoins et les possibilités d'amélioration, tout en menant une analyse de restructuration de l'espace aérien. Le projet a connu quelques retards en raison de problèmes imprévus, mais il reprendra son bon déroulement à mesure que certaines activités se dérouleront en parallèle. Il est maintenant entré dans sa phase de conception.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

ÉQUATEUR

Renforcement de la Direction générale de l'aviation civile (ECU11802) (FEC1102)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Équateur, est d'apporter une assistance à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) de l'Équateur pour soutenir les stratégies nationales du gouvernement et les plans de développement économique pour le secteur du transport aérien, ainsi que les programmes et projets d'aviation civile. Aux niveaux technique, opérationnel et organisationnel, les domaines ci-après sont concernés : infrastructures aéronautiques et aéroportuaires, processus de gestion de l'espace aérien, supervision de la sécurité et ressources humaines. Entrepris en octobre 2011 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2029.

Réalisations du projet

Une assistance a été mise en place pour l'acquisition de groupes électrogènes, d'une alimentation sans coupure (UPS), de pièces détachées pour les équipements de communications, navigation et surveillance et de gestion du trafic aérien (CNS/ATM), ainsi que pour l'acquisition, la mise en œuvre et la mise en service du système intégré de visualisation et de communication pour le service d'approche de l'ATS à Quito (Équateur).

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

ESPAGNE

Programme de formation OACI-ENAIRES destiné aux pays en développement (DCTP) (ESP25001)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé dans le cadre d'un protocole d'entente signé en 2018 entre l'OACI et l'Entidad Pública Empresarial ENAIRES, est de permettre à l'OACI d'administrer le programme de formation ICAO-ENAIRES destiné aux pays en développement (DCTP), y compris l'octroi de bourses de perfectionnement à quatre participantes et participants sélectionnés parmi les États membres de l'OACI désignés (pays en développement). Le projet a démarré en mai 2025 et devrait durer trois ans.

Réalisations du projet

En 2025, l'OACI a octroyé un total de quatre bourses d'études à des participantes et des participants de quatre pays en développement pour le Master professionnel en gestion des services de navigation aérienne. La bourse couvre une année académique de l'édition en ligne du Master professionnel (réalisée de septembre 2025 à juin 2026) et un séjour professionnel permettant de totaliser 300 heures pratiques et de rédiger le mémoire de Master (entre deux et trois mois, selon la disponibilité de la candidate ou du candidat).

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Programme de bourses OACI-ITAérea destiné aux pays en développement (DCTP) (ESP25002)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'école de commerce aéronautique ITAérea dans le cadre du Programme de bourses OACI-ITAérea destinés aux pays en développement (DCTP), est de renforcer les capacités aéronautiques mondiales en fournissant une formation de haute qualité dans des domaines clés tels que la gestion de l'aviation, la sécurité et la sûreté, et les opérations aéroportuaires. La formation est dispensée à des participantes et des participants d'États membres de l'OACI conformément aux considérations et au processus définis dans le descriptif du projet de formation ESP25002. Cette assistance couvre la diffusion d'informations connexes auprès des États membres de l'OACI et l'envoi de lettres d'octroi de bourses de perfectionnement. Le projet a démarré en avril 2025 et devrait durer deux ans.

Réalisations du projet

En 2025, 10 bourses de perfectionnement ont été octroyées à des professionnelles et des professionnels de l'aviation d'États en développement membres de l'OACI admissibles, pour suivre des cours de formation spécialisée dispensés par l'école de commerce aéronautique ITAérea. Les cours ont couvert la sécurité des vols et la gestion de la sécurité, la sûreté et la facilitation, ainsi que le développement économique du transport aérien.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 40 % ; Sûreté et facilitation – 40 % ; Développement économique du transport aérien – 20 %

ÉTHIOPIE

CAPS – Acquisition d’un système de surveillance des approches multilatération (MLAT) et d’un système perfectionné de guidage et de contrôle des mouvements à la surface (FET0401)

Objectif du projet

L’objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l’Éthiopie, est d’aider l’Autorité de l’aviation civile de l’Éthiopie (AACE) à acquérir des équipements et/ou des services aéronautiques et de lui fournir au besoin un appui dans les aspects administratifs et techniques connexes. Ce projet d’acquisition est mis en œuvre dans le cadre de l’accord du Service des achats d’aviation civile (CAPS) conclu en janvier 2004 entre l’OACI et l’AACE.

Réalisations du projet

Le système de surveillance terminale par multilatération (MLAT) et le système perfectionné de guidage et de contrôle des mouvements à la surface (A-SMGCS) sont sous garantie (jusqu’en novembre 2026). Il n’y a pas eu d’activité majeure durant la période concernée.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l’OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

CAPS – Acquisition de systèmes de simulateurs de tour, de procédures et de contrôle de la circulation aérienne (ATC) par radar (ETH19701) (FET1901)

Objectif du projet

L’objectif de ce projet, financé par le Groupe Ethiopian Airlines, est d’aider à l’acquisition d’équipements et/ou de services aéronautiques et de fournir au besoin un appui dans les aspects administratifs et techniques connexes. Ce projet d’acquisition est mis en œuvre dans le cadre de l’accord du Service des achats d’aviation civile (CAPS) conclu en février 2019 entre l’OACI et le Groupe Ethiopian Airlines.

Réalisations du projet

Aucune activité n’a été menée pendant la période concernée. La période de garantie, qui devait initialement prendre fin en juin 2025, a été prolongée jusqu’à ce que les fournisseurs aient résolu les problèmes techniques en suspens.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l’OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Élaboration d'un plan national de navigation aérienne (ETH22802) (FET2202)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité éthiopienne de l'aviation civile (AEAC), est de fournir une assistance technique à l'AEAC à titre consultatif pour l'élaboration d'un plan national de navigation aérienne (NANP). Entrepris en septembre 2024 pour une durée prévue de six mois, le projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

Pour apporter une assistance continue à l'État dans le processus d'élaboration du NANP, l'OACI a affecté six experts en gestion du trafic aérien (ATM), communications, navigation et surveillance (CNS), gestion de l'information aéronautique (AIM), aides à l'aérodrome et au sol (AGA), météorologie (MET) et conception des procédures de vol aux instruments (IFPD). Le projet de NANP a été élaboré et est en cours de consolidation à la suite de son examen par l'AEAC.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Étude de mise en œuvre commerciale des carburants d'aviation durables (SAF) en Éthiopie (V25ES06 – Ethiopia)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé au moyen d'une contribution de la France au Fonds OACI pour l'environnement, est de fournir une assistance technique à l'Autorité de l'aviation civile de l'Éthiopie pour mener une étude de mise en œuvre commerciale sur le développement et le déploiement de carburants d'aviation durables (SAF) et pour élaborer une feuille de route concernant la mise en œuvre. Le projet est piloté par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Il a démarré en novembre 2025 et devrait durer six mois.

Réalisations du projet

Des experts en SAF ont été recrutés pour mener l'étude de mise en œuvre commerciale sur la mise au point et le déploiement de SAF en Éthiopie.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

FRANCE

Programme OACI-France de bourses destinées à des pays en développement (DCSP) (FRA25001)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la France, est d'assister l'École nationale d'aviation civile (ENAC) de la France dans l'administration du Programme OACI-France de bourses destinées aux pays en développement (DCTP). Cette initiative vise à renforcer les capacités aéronautiques mondiales en formant des participants d'États membres de l'OACI par la diffusion d'informations essentielles sur les bourses et l'attribution officielle de bourses. Le projet a démarré en juin 2025 et devrait durer un an.

Réalisations du projet

Au total, quatre bourses ont été attribuées par l'OACI à des participantes et à des participants provenant de quatre pays en développement.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

GHANA

Étude de faisabilité sur les carburants d'aviation durables (SAF) au Ghana (GH2501) (FGH2501)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé au moyen d'une contribution du Royaume-Uni au Fonds OACI pour l'environnement, est de fournir une assistance technique à l'Autorité de l'aviation civile du Ghana pour mener une étude de faisabilité sur le développement et le déploiement de carburants d'aviation durables (SAF) et pour élaborer une feuille de route concernant la mise en œuvre. Ce projet est piloté par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Entrepris en avril 2025 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

L'assistance a été assurée par un expert en SAF qui a été affecté pour mener l'étude de faisabilité sur la mise au point et le déploiement de SAF au Ghana.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

GRÈCE

Renforcement des capacités de l'Autorité hellénique de l'aviation civile (HCAA) pour développer le transport aérien et améliorer continuellement la sécurité opérationnelle et les fonctions de supervision (GRE22801) (FGR2201)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la Grèce, est de fournir une coopération technique, un accompagnement, un transfert des connaissances, un renforcement des capacités et des services de gestion, ainsi que d'autres services de soutien qui permettent à l'Autorité hellénique de l'aviation civile (HCAA) de se conformer de manière adéquate à des activités telles que la contribution au développement continu du secteur du transport aérien civil de l'État. Il s'agit notamment de renforcer le soutien et l'amélioration continue de la sécurité opérationnelle, d'assurer l'efficacité du système de supervision, d'accorder les autorisations et les certifications requises par le système de transport aérien civil, de développer et de promouvoir des activités aéronautiques civiles, de favoriser le développement efficace du cadre réglementaire technique et administratif régissant l'aviation civile, et de renforcer la promotion de l'aviation civile en République hellénique dans le cadre des réglementations applicables et des responsabilités découlant de la Convention relative à l'aviation civile internationale et de ses Annexes. Entrepris en juillet 2022 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juillet 2028.

Réalisations du projet

Un appui a été fourni à l'Autorité de l'aviation civile de la Grèce pour le recrutement et la gestion des contrats de 14 membres du personnel technique national. La Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre (CDI) de l'OACI a présenté une proposition de formation en coordination avec la HCAA, qui est en cours d'examen.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Renforcement des capacités du fournisseur de services de transport aérien hellénique (HASP) (GRE22802) (FGR2202)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la Grèce, est de continuer à renforcer et à améliorer la capacité du fournisseur de services aéronautiques hellénique (HASP) et de l'aider à remplir son mandat en matière d'aviation civile, en vertu des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et des cadres régionaux et nationaux. Entrepris en novembre 2022 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juillet 2028.

Réalisations du projet

Un appui a été fourni à l'HASP pour le recrutement et la gestion des contrats de quatre membres du personnel technique national. Plusieurs missions ont été effectuées par le personnel national durant l'année. La portée du projet a été élargie pour inclure de nouveaux administrateurs et administratrices auxiliaires qui seront embauchés par l'HASP dans les domaines de l'ingénierie et de la finance.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

ÎLES MARSHALL

Assistance aux Îles Marshall pour mener une étude de marché sur les passeports électroniques en livret et un système d'impression de passeports électroniques (MHL24601) (FMH2401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet est de fournir des recommandations à titre consultatif aux îles Marshall pour la mise en œuvre de l'utilisation de passeports électroniques dans le pays et de mener une étude de marché sur passeports électroniques en livret et un système d'impression de passeports électroniques. Entrepris en août 2024 pour une durée prévue d'un mois et demi, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juillet 2026.

Réalisations du projet

Aucune activité n'a été entreprise pendant la période considérée.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté et facilitation – 100 %

INDE

Mise à disposition d'une expertise technique pour examiner les réglementations nationales relatives aux limitations de hauteur autour des aérodromes (FIN2501)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité des aéroports de l'Inde (AAI), est d'apporter une assistance à titre consultatif à l'AAI pour la révision des réglementations nationales actuelles relatives aux structures de hauteur autour des aérodromes et à la comparaison de ces réglementations avec les dispositions de l'OACI. Le projet a démarré en novembre 2025 et devrait durer trois mois.

Réalisations du projet

Quatre experts, un expert en aérodromes et aides au sol (AGA) et chef d'équipe, un expert en procédures pour les services de navigation aérienne – Exploitation technique des aéronefs (PANS-OPS), un expert en communications, navigation et surveillance (CNS), ainsi qu'un expert en opérations de vol, ont été affectés.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

INDONÉSIE

Programme de formation OACI-Indonésie destiné à des pays en développement (DCTP) (INS21801)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Agence indonésienne pour le développement des ressources humaines dans le domaine des transports, est d'offrir aux ressortissants de pays en développement la possibilité d'acquérir des connaissances relatives à la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et de promouvoir la sécurité et le développement de l'aviation civile internationale. Cette assistance comprend la diffusion d'informations connexes auprès des États membres de l'OACI et l'envoi de lettres d'octroi ou de refus de bourse. Entrepris en septembre 2021 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin septembre 2027.

Réalisations du projet

En 2025, un total de 60 bourses a été attribué par l'OACI à des participants de 35 pays en vue de participer à trois cours : Compétences transversales essentielles pour la prochaine génération de professionnels de l'aviation, Aperçu de la navigation fondée sur les performances et Économie du transport aérien pour les professionnels des aéroports.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

IRAQ

Assistance à l'Autorité de l'aviation civile de l'Irak (ICAA) (IRQ23801) (FIQ2301)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Irak, est de fournir une assistance à l'Autorité de l'aviation civile de l'Irak (ICAA) par le recrutement et l'affectation d'experts internationaux de l'OACI ayant une capacité d'assistance opérationnelle (OPAS), comme convenu entre l'OACI et l'ICAA sur une base annuelle, ainsi que l'administration de leurs contrats, le paiement de leurs salaires et d'autres droits à prestation. De plus, à la demande de l'ICAA, le projet couvre la formation du personnel et, potentiellement, l'acquisition de biens et services pour soutenir les activités de l'ICAA. Le projet a démarré en février 2024 et devrait durer deux ans.

Réalisations du projet

Trois experts OPAS ont été affectés et une évaluation des besoins de formation (TNA) a été réalisée. L'ICAA a mené des activités de formation dans le cadre du projet afin de répondre aux recommandations recensées dans l'évaluation des besoins en formation.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 60 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 40 %

JORDANIE

Étude de faisabilité sur les carburants d'aviation durables (SAF) en Jordanie (JO24501) (FJO2401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé au moyen d'une contribution des Pays-Bas au Fonds OACI pour l'environnement, est de fournir une assistance technique à l'Autorité de l'aviation civile de la Jordanie pour mener une étude de faisabilité sur le développement et le déploiement de carburants d'aviation durables (SAF) et pour élaborer une feuille de route concernant la mise en œuvre. Ce projet est piloté par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Entrepris en novembre 2024 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

L'assistance a été assurée par un expert en carburants d'aviation durables (SAF) qui a été affecté pour mener l'étude de faisabilité sur la mise au point et le déploiement de SAF en Jordanie.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

KAZAKHSTAN

Plan directeur de l'aviation civile (CAMP) (KAZ24802) (FKZ2402)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Administration de l'aviation du Kazakhstan (AAK), est d'élaborer un Plan directeur de l'aviation civile (CAMP) pour le Kazakhstan. Le CAMP définira une stratégie globale de planification et de mise en œuvre pour le développement du secteur de l'aviation civile dans l'État, en mettant un accent particulier sur les aspects économiques et financiers. De plus, il servira de document d'appui au processus de mobilisation des fonds des donateurs pour des projets et programmes d'aviation civile. Le projet a démarré en septembre 2025 et devrait durer dix mois.

Réalisations du projet

Le recrutement de neuf experts pour constituer l'équipe CAMP a été initié. Ceux-ci représentaient les domaines suivants : conseil en aviation civile, droit de l'aviation civile, économie du transport aérien, facilitation et programme d'identification des voyageurs (TRIP), sécurité, planification des aéroports, services de navigation aérienne (ANS), sûreté de l'aviation (AVSEC) et protection de l'environnement.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 25 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 25 % ; Développement économique du transport aérien – 20 % ; Sûreté et facilitation – 25 % ; Protection de l'environnement – 5 %

Expert en enquêtes sur les accidents et incidents (KAZ25601) (FKZ2501)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Administration de l'aviation du Kazakhstan (AAK), est de faciliter l'embauche d'un expert en enquêtes sur les accidents et incidents (AIG) pour soutenir et assister les autorités kazakhes dans la conduite d'enquêtes sur l'accident d'avion survenu le 25 décembre 2024. Le projet a démarré en avril 2025 et devrait durer huit mois.

Réalisations du projet

L'expert en AIG a été affecté en avril 2025 pour assister à la réunion de lancement à Astana. Il a soumis un rapport préliminaire sur les activités menées de mai à octobre 2025.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

KENYA

Évaluation technique de la réaffectation de la raffinerie de Mombasa pour produire des carburants d'aviation durables (SAF) et de la publication d'un rapport de mise en œuvre (FKE2501)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par une contribution des Pays-Bas au Fonds de l'OACI pour l'environnement, est de fournir une assistance technique à l'Autorité de l'aviation civile du Kenya pour produire un rapport de mise en œuvre commerciale comprenant une évaluation technique de la réaffectation de la raffinerie de Mombasa pour produire des carburants d'aviation durables (SAF). Ce projet est piloté par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Entrepris en mars 2025 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

L'assistance a été fournie par l'affectation d'un expert en SAF qui a réalisé l'évaluation technique sur la réaffectation de la raffinerie de Mombasa pour produire des SAF.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

KOWEÏT

Services de conseil visant à apporter un soutien technique et opérationnel à la Direction générale de l'aviation civile du Koweït (KUW20802) (FKW2002)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Koweït, est de fournir une assistance technique et opérationnelle à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) de l'État. Le projet est fondé sur le précédent projet de coopération technique KUW13801 et assure un soutien grâce à l'affectation d'experts de l'assistance opérationnelle (OPAS) dans les domaines suivants : gestion des opérations aéroportuaires ; expertise financière ; certification des aérodromes ; réglementation en matière de sécurité des vols ; sûreté de l'aviation et services de navigation aérienne. Le projet a démarré en septembre 2022 et devrait durer cinq ans.

Réalisations du projet

La gestion des contrats des experts OPAS affectés aux domaines de la finance, des opérations aéroportuaires, de la certification des aérodromes, de la réglementation en matière de sécurité des vols, de la sûreté de l'aviation et des services de navigation aérienne s'est poursuivie.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 50 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 50 %

LIBAN

Réactivation du Centre de sécurité de l'aviation civile (CASC) (LEB02801) (FLB0201)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Liban, est de réactiver le Centre régional de sécurité de l'aviation civile (CASC) de Beyrouth. Le projet traite de questions relatives au développement des ressources humaines et au transfert de technologies au Liban. Entrepris en 2022 pour une durée prévue d'un an, ce projet a été prolongé jusqu'à fin mars 2027.

Réalisations du projet

Une assistance continue a été fournie pour le recrutement et la gestion de personnel local pour le CASC.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 93 % ; Développement économique du transport aérien – 7 %

Service des achats d'aviation civile (CAPS) (LEB88701) (FLB8801)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Liban, est d'aider la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) à acquérir des équipements et/ou des services aéronautiques et de lui fournir au besoin un appui dans les aspects administratifs et techniques connexes. Ce projet est mis en œuvre dans le cadre de l'accord du Service des achats d'aviation civile (CAPS) conclu entre l'OACI et le Gouvernement du Liban en 1988.

Réalisations du projet

Une assistance a été fournie dans l'acquisition de pièces de rechange des équipements de radar météorologique. Les exigences relatives à un système de gestion du trafic aérien et de gestion de l'information aéronautique sont en cours de définition. Une assistance a été fournie dans l'acquisition de services d'étalonnage en vol.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

LIBYE

Assistance à l'Autorité de l'aviation civile de la Libye (LYCAA) pour s'assurer de la sécurité, de l'efficacité et de la rentabilité des services aériens fournis tout en donnant la priorité à l'élaboration d'un plan directeur de l'aviation civile (CAMP) (LBY23801) (FLY2301)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la Libye, est d'apporter un appui à l'Autorité de l'aviation civile de la Libye (LYCAA) pour créer des capacités locales par l'affectation d'experts internationaux, la fourniture de biens et/ou de services et le soutien à des évaluations et des modules de formation reconnus par l'OACI. Le projet a démarré en septembre 2025 et devrait durer trois ans.

Réalisations du projet

Une proposition faisant état des besoins en formation et une ébauche de lancement d'appel d'offres pour qu'une entreprise réalise le Plan directeur de l'aviation civile (CAMP) ont été transmises aux autorités.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

MEXIQUE

Programme TRAINAIR PLUS – Aeropuertos y Servicios Auxiliares (ASA) (MEX07801) (FMX0701)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Mexique, est de conseiller le centre international d'instruction des aéroports et des services auxiliaires (Centro Internacional de Instrucción de Aeropuertos y Servicios Auxiliares – CIIASA), afin de l'aider à dispenser le cours destiné aux concepteurs de formation TRAINAIR PLUS et de le conseiller sur la mise au point de mallettes pédagogiques normalisées (STP). Entrepris en 2008 pour une durée prévue d'un an, ce projet, qui a aidé l'organisme CIIASA à devenir membre à part entière du Programme TRAINAIR de l'OACI en 2009, a été prolongé jusqu'à fin décembre 2028.

Réalisations du projet

Le centre de formation a continué à bénéficier d'une aide pour l'organisation, à l'intention de 95 participants, de 11 cours de formation sur des questions d'aviation civile liées à la sécurité et aux déplacements en mission.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Assistance technique pour améliorer le passeport électronique du Mexique (MEX22801) (FMX2201)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Mexique, est de fournir au Secretaría de Relaciones Exteriores (SRE) du Gouvernement du Mexique l'assistance nécessaire pour valider la conformité, selon les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, du document de voyage électronique en livret mis en œuvre au Mexique, et des processus de l'État relatifs à la délivrance de ce document. Entrepris en janvier 2023 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Une assistance a été apportée par le lancement d'un appel d'offres pour engager un laboratoire afin de vérifier les normes techniques et les caractéristiques de sécurité du nouveau document de voyage électronique et du modèle en livret mis en œuvre par l'État du Mexique.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté et facilitation – 100 %

Assistance en matière de coopération technique – Formation du personnel de l’Agence fédérale de l’aviation civile (AFAC) (MEX23901) (FMX2301)

Objectif du projet

L’objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Mexique, est de fournir à l’Agence fédérale de l’aviation civile (AFAC) l’assistance nécessaire à la formation du personnel et des pilotes de l’AFAC. Entrepris en juin 2023 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu’à fin décembre 2028.

Réalisations du projet

La formation et l’assistance technique requises en matière de gestion du trafic aérien (ATM) ont été fournies à 532 membres du personnel et pilotes de l’AFAC.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l’OACI : Sécurité – 100 %

NIGÉRIA

Service des achats d'aviation civile (CAPS) (NIR06701) (FNG0601)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité fédérale aéroportuaire du Nigéria (FAAN), est de l'aider à l'acquisition d'équipements et/ou de services aéronautiques et de fournir au besoin un appui dans des aspects administratifs et techniques connexes. Ce projet d'acquisition est mis en œuvre dans le cadre de l'accord du Service des achats d'aviation civile (CAPS) conclu entre l'OACI et la FAAN en mars 2006.

Réalisations du projet

L'évaluation des offres reçues, la sélection du fournisseur et la signature du contrat pour la fourniture de matériel destiné au contrôle de la faune ont été achevées et la mise en œuvre a démarré. La livraison d'équipements devait se poursuivre jusqu'au premier trimestre 2026.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Élaboration d'un plan directeur de l'aviation civile (CAMP) (NGA22801) (FNG2201)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité nigérienne de l'aviation civile (NCAA), était d'élaborer un plan directeur de l'aviation civile (CAMP) pour le Nigéria. Le CAMP définira une stratégie globale de planification et de mise en œuvre pour le développement du secteur de l'aviation civile dans l'État, en mettant un accent particulier sur les aspects économiques et financiers. Le CAMP servira aussi de document de soutien dans le processus de mobilisation de fonds de donateurs pour les projets et programmes d'aviation civile. Entrepris en août 2023 pour une durée prévue de neuf mois, le projet est maintenant terminé.

Réalisations du projet

Une équipe de sept experts, dont un coordinateur de programme, a travaillé à l'élaboration du CAMP. Plusieurs missions sur place ont été effectuées et le CAMP a été présenté lors de l'atelier CAMP qui s'est tenu à Abuja, au Nigéria, en juillet 2025. En fonction des observations des parties prenantes nigériennes, des activités supplémentaires pourraient être envisagées pour 2026.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 20 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 20 % ; Sûreté et facilitation – 20 % ; Développement économique du transport aérien – 20 % ; Protection de l'environnement – 20 %

OMAN

Assistance à l'Autorité de l'aviation civile (AAC) du Sultanat d'Oman pour la prestation de services d'aviation sûrs, efficaces et rentables (OMN22801) (FOM2201)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile (AAC) du Sultanat d'Oman, est de recruter et d'affecter des experts internationaux de l'OACI ayant une capacité d'assistance opérationnelle (OPAS), comme convenu entre l'OACI et l'AAC sur une base annuelle, ainsi que l'administration de leurs contrats, le paiement de leurs salaires et d'autres droits à prestation. De plus, à la demande de l'AAC, le projet couvre la formation du personnel et à l'acquisition éventuelle de biens et de services pour appuyer toutes les activités de l'AAC. Le projet a démarré en février 2023 et devrait durer trois ans.

Réalisations du projet

En raison de la complexité des profils demandés par l'AAC, le recrutement d'un inspecteur de licences du personnel (PEL) a été abandonné, et un inspecteur des opérations de vol a été recruté en tant que conseiller pour mener une intervention plus courte en tant qu'expert en la matière. Aucun recrutement supplémentaire n'est prévu pour ce projet.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

UGANDA

Élaboration d'un plan national de navigation aérienne pour l'Autorité de l'aviation civile de l'Ouganda (UGA23801) (FUG2301)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile de l'Ouganda (AACO), est de fournir une assistance technique à l'AACO en qualité de conseil pour l'élaboration d'un plan national de navigation aérienne (NANP). Entrepris en décembre 2024 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

Une assistance continue a été apportée à l'élaboration du NANP de l'État par six experts de l'OACI dans les domaines de la gestion du trafic aérien (ATM), de la communication, navigation et surveillance (CNS), de la gestion de l'information aéronautique (AIM), des aides à l'aérodrome et au sol (AGA), de la météorologie (MET) et de la conception des procédures de vol aux instruments (IFPD). Le projet de NANP a été élaboré et amélioré à la suite d'un examen par l'AACO.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Assistance à la préparation de la séparation entre les aéroports et l'Autorité de l'aviation civile de l'Ouganda (AACO) (UGA24801) (FUG2401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile de l'Ouganda (AACO), est de fournir une assistance technique à l'AACO en vue de l'élaboration d'un plan d'action détaillé ainsi que des recommandations visant à retirer l'exploitation des aéroports des responsabilités de l'organisme de réglementation. Entrepris en octobre 2024 pour une durée prévue de six mois, le projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

Deux experts de l'OACI (conseiller en aviation civile/chef d'équipe et expert juridique) ont été affectés.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Étude de faisabilité sur les carburants d'aviation durables (SAF) en Ouganda (FUG2501)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé au moyen d'une contribution du Royaume-Uni au Fonds OACI pour l'environnement, est de fournir une assistance technique à l'Autorité de l'aviation civile de l'Ouganda (AACO) pour mener une étude de faisabilité sur le développement et le déploiement de carburants d'aviation durables (SAF) et pour élaborer une feuille de route concernant la mise en œuvre. Ce projet est piloté par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Entrepris en mars 2025 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

L'assistance a été assurée par un expert en SAF qui a été affecté pour mener l'étude de faisabilité sur la mise au point et le déploiement de SAF en Ouganda.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

PANAMA

Renforcement de l'aéroport international Tocumen au Panamá (PAN03902) (FPA0302)

Objectif du projet

Les objectifs de ce projet, financé par l'aéroport international Tocumen, sont d'aider le Gouvernement du Panama à moderniser les installations aéroportuaires, notamment en ce qui concerne la gestion des projets d'agrandissement de l'aéroport et l'acquisition du matériel nécessaire à son exploitation, et de veiller à la conformité des opérations aéroportuaires aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. Entrepris en 2003 pour une durée prévue d'un an, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Une assistance continue a été fournie pour l'acquisition d'une usine de traitement thermique des déchets ainsi que pour la remise en état d'une installation existante. Une assistance a également été fournie pour les achats suivants : système de guidage visuel pour l'accostage et système intégré de poste de stationnement d'aéronef, système de refroidissement de l'eau de climatisation, logiciel de gestion de concession aéroportuaire, système de traitement des bagages, travaux de génie civil pour l'installation d'un système de contrôle d'accès, système de sonorisation, système d'antennes distribuées, système de télévision en circuit fermé, système de contrôle des départs locaux, services de messagerie, véhicule de lutte contre les incendies, matériel pour un centre de données et services de déplacement de câbles. Des services de maintenance ont été acquis pour le matériel de détection des incendies et des explosifs, les équipements de sûreté, les systèmes électriques, les passerelles d'embarquement des passagers, les dispositifs de tests de frottement, les technologies de l'information et le matériel informatique, les sous-stations et transformateurs, ainsi que les groupes électrogènes de secours, et des pièces détachées ont aussi été achetées pour le matériel de sécurité. Une assistance a en outre été fournie pour les services WiFi, le câblage en fibre optique rouge jusqu'au bureau (FTTO), l'agrandissement du centre de contrôle des opérations aéroportuaires, la mise en place d'un nouvel écosystème numérique (nouveaux site web et application), et des services visant à renforcer la cybersécurité.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 75 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 25 %

Renforcement opérationnel et technique de l'Autorité de l'aviation civile du Panama (PAN15801) (FPA1501)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Panama, est d'aider l'autorité de l'aviation civile du Panama à développer ses capacités techniques et à accroître son efficacité en matière de services aéroportuaires, de communications, de navigation et surveillance, et de sécurité opérationnelle, y compris l'application de normes de gestion de la qualité. Ce projet vise également à assurer la conformité avec les mesures de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques établies par l'OACI, et à répondre aux conclusions et recommandations du programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP CMA). Entrepris en décembre 2015 pour une durée prévue de quatre ans et demi, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2029.

Réalisations du projet

Une assistance continue a été fournie dans le cadre du programme de formation de l'Autorité de l'aviation civile, axé sur la formation du personnel aéronautique et la prestation de services de conseil sur des questions administratives et dans des domaines spécialisés de l'aviation. Vingt-cinq cours, dont celui du Programme TRAINAIR PLUS, ont été dispensés dans toute une série de domaines spécialisés de l'aviation et de l'administration, notamment la sûreté de l'aviation, la finance, la gestion de l'aviation civile, la sécurité, la facilitation, les marchandises dangereuses, la gestion du trafic aérien, les systèmes d'aéronef télépiloté, les facteurs humains, l'anglais aéronautique, la formation des formateurs et le contrôle de la circulation aérienne. Les cours ont été dispensés à un total de 417 participants. Une assistance continue a également été fournie pour la mise en œuvre des missions et des contrats nationaux.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 75 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 25 %

Projet d'assistance OACI-Airbus ACT-SAF : étude de faisabilité sur les carburants d'aviation durables (SAF) au Panama (PA25501) (V26HQ03 – Panama)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé au moyen d'une contribution d'Airbus au Fonds OACI pour l'environnement, est de fournir une assistance technique à l'Autorité de l'aviation civile du Panama pour mener une étude de faisabilité sur le développement et le déploiement de carburants d'aviation durables (SAF) et pour élaborer une feuille de route concernant la mise en œuvre. Ce projet est piloté par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Le projet a démarré en août 2025 et devrait durer six mois.

Réalisations du projet

L'assistance a été fournie par l'affectation d'un expert en SAF chargé de réaliser une étude de faisabilité sur la mise au point et le déploiement de SAF au Panama, avec une date de livraison fixée à février 2026.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

PARAGUAY

Développement d'un aéroport (PAR08801) (FPY0801)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Paraguay, est d'aider la Direction nationale de l'aviation civile (DINAC) à renforcer la gestion administrative et technique des services aéroportuaires, et à revoir la structure organisationnelle et le cadre juridique de la DINAC. Le projet a été revu dans le but d'inclure la supervision et la gestion des améliorations de l'aéroport international Silvio Pettirossi (Aeropuerto Internacional Silvio Pettirossi – AISP), la réalisation d'une étude de pré faisabilité et d'une étude de faisabilité, l'élaboration d'un plan de masse visant l'amélioration du bâtiment de l'aérogare et des services aéronautiques connexes, et la supervision des travaux de génie civil. Entrepris en août 2009, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2027.

Réalisations du projet

Le recrutement de personnel sur le plan national s'est poursuivi dans le cadre du projet afin de soutenir les travaux de modernisation de l'aéroport effectués par la DINAC.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 20 % ; Développement économique du transport aérien – 80 %

Développement et soutien de l'autorité de l'aviation civile (PAR19801) (FPY1901)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Paraguay, est de renforcer les capacités techniques, opérationnelles et de gestion de la DINAC dans différents domaines : élaboration de stratégies et de politiques nationales, développement économique du transport aérien et des aéroports, grâce à la planification et au développement de l'infrastructure des aéroports et de la navigation aérienne, sûreté de l'aviation et services connexes, fret, formation du personnel, fourniture d'installations et de matériel, renforcement des aspects administratifs et gestion efficace des services aéroportuaires et de navigation aérienne. Entrepris en juillet 2019 pour une durée prévue de deux ans et sept mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2027.

Réalisations du projet

Le recrutement de personnel sur le plan national s'est poursuivi dans le cadre du projet afin de soutenir les travaux menés par la DINAC.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : 20 % Sécurité ; 20 % Capacité et efficacité de la navigation aérienne ; 20 % Sûreté et facilitation ; 20 % Développement économique du transport aérien ; 20 % Protection de l'environnement

PÉROU

Promotion du secteur aéronautique et amélioration continue de la sécurité opérationnelle (PER12801) (FPE1201)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) du Pérou, est de fournir à la DGAC les moyens techniques et professionnels nécessaires pour s'acquitter correctement de ses responsabilités, y compris le renforcement du système de l'aviation civile et l'amélioration continue des niveaux de sécurité, conformément aux règlements nationaux de l'aviation civile et aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. Entrepris en février 2012 pour une durée prévue de cinq ans, le projet a été achevé en 2017. Relancé en février 2022, il a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

Un soutien continu a été apporté à la DGAC dans la construction de l'aéroport international de Chinchero à Cusco. Le projet comprenait une représentation juridique, en particulier la fourniture d'un soutien juridique en rapport avec des réclamations juridiques liées au travail et découlant d'activités antérieures du projet. Le contrat relatif au système de gestion des créneaux horaires a bien progressé, contribuant à l'optimisation de la gestion des horaires et du trafic aérien. De plus, une étude de capacité a été réalisée, fournissant des idées très utiles pour améliorer l'efficacité opérationnelle et la planification stratégique de l'aéroport international Jorge Chávez à Lima.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 60 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 20 % ; Développement économique du transport aérien – 15 % ; Protection de l'environnement – 5 %

Renforcement aéronautique et amélioration continue de la sécurité (PER17801) (FPE1701)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) du Pérou, est de garantir l'assistance technique, le suivi, le transfert de connaissances, le renforcement des capacités, et des services de gestion pour permettre à la DGAC de s'acquitter de son mandat de manière adéquate, notamment pour le renforcement du système d'aviation civile et l'amélioration continue des niveaux de sécurité conformément à la réglementation de l'aviation civile nationale et aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. Entrepris en février 2017 pour une durée prévue de quatre ans et onze mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

L'assistance technique a contribué plus encore à renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles de la DGAC du Pérou par la mise en œuvre d'initiatives stratégiques visant à moderniser la gouvernance, les cadres réglementaires et la planification des infrastructures aéronautiques. L'OACI a apporté un soutien spécialisé à l'intégration sécurisée des systèmes d'aéronef télépiloté (RPAS) dans l'espace aérien péruvien, notamment la mise au point de cadres juridiques et réglementaires, le renforcement des mécanismes de coordination inter-agences et les activités de renforcement des capacités institutionnelles afin d'assurer la conformité aux normes internationales de sécurité. Une assistance a également été apportée à l'élaboration du Plan Nacional de Infraestructura Aeroportuaria (PNIA), qui définit les priorités à long terme du Pérou en matière d'infrastructures aéroportuaires. L'OACI a soutenu la conception et la validation techniques de la méthodologie et du cadre d'évaluation du plan, en assurant son alignement avec les objectifs nationaux et régionaux de développement. Des services consultatifs ont en outre été offerts à l'aéroport international de Chinchero à Cuzco (AICC) durant sa phase de construction, et des examens techniques ont été réalisés en vue d'une éventuelle réaffectation de l'ancien terminal de l'aéroport international Jorge Chávez à Lima afin d'optimiser son utilisation dans le réseau national d'aéroports. Dans le domaine de la modernisation institutionnelle, l'OACI a appuyé la DGAC dans la mise en œuvre du Plan Estratégico Institucional de Emergencia (PEIE) mandaté par la loi nationale, soutenant la restructuration organisationnelle, l'optimisation des processus et l'harmonisation réglementaire. L'assistance technique a contribué à la gestion efficace d'environ 70 % du personnel de la DGAC, favorisant une mise en œuvre cohérente des réformes et renforçant les mécanismes de responsabilité dans l'ensemble du système de l'aviation civile.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 65 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 15 % ; Développement économique du transport aérien – 15 % ; Protection de l'environnement – 5 %

Évaluation des ressources humaines et des capacités/formation (PER23818) (FPE2318)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par la Corporación Peruana de Aeropuertos y Aviación Comercial (CORPAC), est de fournir un rapport analysant la gestion des ressources humaines et les besoins en formation, ainsi que leur structure organisationnelle. Entrepris en avril 2024 pour une durée prévue de cinq mois, le projet est maintenant terminé.

Réalisations du projet

L'OACI a finalisé et remis à la CORPAC le *Rapport sur les plans de développement des ressources humaines ainsi que l'analyse de la structure organisationnelle et des capacités*. Le rapport propose une évaluation complète de la capacité institutionnelle, notamment de la répartition du personnel, de l'alignement fonctionnel et des compétences techniques nécessaires pour soutenir la modernisation et les objectifs d'efficacité du service. Il présente également un plan de mise en œuvre progressive visant à renforcer les capacités opérationnelles et de gestion du personnel de la CORPAC. Le rapport

est actuellement utilisé comme document de référence stratégique par la CORPAC et par d'autres institutions nationales pour harmoniser les initiatives de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des capacités à travers le système national de l'aviation civile.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Achat/acquisition de systèmes de contrôle électroniques dans le nouveau terminal de l'aéroport international de Lima (PER24817) (FPE2417)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par la Superintendencia nacional de migraciones (MIGRACIONES), est de mener à bien un processus d'acquisition pour les équipements et services nécessaires à la mise en œuvre de systèmes de contrôle frontalier automatisé (CFA) ou de portails électroniques (e-gates) dans le nouveau terminal de l'aéroport international Jorge Chávez de Lima. Le projet porte dans sa majeure sur la consultation d'experts, notamment en matière de spécifications système et de supervision de projet. Entrepris en février 2024 pour une durée prévue de 16 mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

Le rapport d'évaluation pour l'appel d'offres d'un système de contrôle frontalier automatisé (CFA) à l'aéroport international Jorge Chávez de Lima a été remis. L'OACI a apporté un soutien personnalisé lors des étapes clés du projet, telles que l'approbation de la solution et les phases de test.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté et facilitation – 100 %

Soutien au renforcement des capacités et à la mise en œuvre des systèmes à l'aéroport de Lima (PER24819) (FPE2419)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par la Corporación Peruana de Aeropuertos y Aviación Comercial (CORPAC), est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la CORPAC par la mise en œuvre de systèmes aéronautiques dans des aéroports prioritaires au niveau national et par la fourniture de services de gestion de projet. Le projet a démarré en novembre 2024 et devrait durer trois ans.

Réalisations du projet

Cinq experts internationaux représentant plusieurs domaines de la navigation aérienne (télécommunications, navigation, surveillance) ont été déployés pour élaborer des spécifications techniques et des évaluations techniques jusqu'en 2025. Après l'approbation des spécifications techniques, les appels d'offres pour divers systèmes ont été publiés en octobre et novembre 2025.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 10 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 90 %

Accord pour l'exécution des activités préparatoires et du processus international d'appel à la concurrence pour l'acquisition de deux avions Boeing 737 NG à mettre au service du Plan national de recherche et sauvetage aéronautique (SAR) (PER24821) (FPE2421)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Armée de l'air péruvienne (FAP), est d'assister dans le processus d'acquisition de deux avions B737-800 destinés aux services péruviens de recherche et sauvetage. Le projet a démarré en février 2025 et devrait durer cinq ans.

Réalisations du projet

Ce projet vise à soutenir l'Armée de l'air péruvienne dans le processus d'acquisition de deux avions dans le cadre d'une convention d'entiercement administrée via l'OACI. Lors de l'appel d'offres international, cinq options d'avions ont été évaluées. Cependant, le coût combiné de l'acquisition de deux avions dépassait le budget disponible basé sur les offres reçues. Par conséquent, l'acquisition du deuxième appareil fera l'objet d'une procédure d'achat distincte, également dans le cadre d'une convention d'entiercement. Une phase d'inspection technique a été lancée pour les avions présélectionnés. Une mission a été organisée pour inspecter sur place l'une des cinq options préchoisies et procéder à la sélection finale de l'avion. Les processus de vérification technique et administrative seront achevés afin de finaliser l'accord d'achat et de passer à la planification de la mise en œuvre.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Accord pour l'acquisition de 21 systèmes doubles d'enregistrement et de lecture destinés aux services aéronautiques des aéroports provinciaux (PER24834) (FPE2434)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par la Corporación Peruana de Aeropuertos y Aviación Comercial (CORPAC), est d'acquérir 21 systèmes doubles d'enregistrement et de lecture afin d'améliorer les capacités opérationnelles des services aéronautiques dans les aéroports provinciaux. Entrepris en février 2025 pour une durée prévue de 7 mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

En 2025, le projet a mené à bien les phases de préparation et de spécification technique requises pour la procédure d'appel d'offres. Celle-ci a démarré en novembre 2025, marquant le début du processus international d'appel à concurrence pour l'acquisition des 21 systèmes doubles d'enregistrement et de lecture. Cette étape est essentielle pour renforcer la sécurité et l'efficacité des services de trafic aérien dans les aéroports régionaux gérés par la CORPAC.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 20 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 80 %

Accord d'acquisition de 620 000 passeports ordinaires, 3 546 passeports diplomatiques et 5 517 passeports spéciaux, au format livret électronique, ainsi que leurs films de sûreté pour le service décentralisé de délivrance de passeports électroniques (PER24835) (FPE2435)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Ministère des affaires étrangères du Pérou, est l'acquisition de 620 000 passeports ordinaires, 3 546 diplomatiques et 5 517 passeports spéciaux au format livret électronique, ainsi que leurs films de sûreté pour le service décentralisé de délivrance de passeports électroniques. Le projet a démarré en juillet 2025 et devrait durer sept mois.

Réalisations du projet

Le processus d'approvisionnement est terminé et le fournisseur sélectionné s'est vu attribuer le contrat à l'issue de l'évaluation des propositions techniques et financières. Le Gouvernement du Pérou, par l'intermédiaire de son ministère des affaires étrangères, a signé le contrat avec l'entreprise retenue, marquant le début officiel des activités de production et de mise en œuvre. Cette réalisation représente une étape importante dans la modernisation et l'expansion des services de passeports électroniques du Pérou, apportant des fonctionnalités de sûreté améliorées et une couverture de service plus large dans les bureaux décentralisés à l'échelle nationale.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté et facilitation – 100 %

Accord pour l'acquisition de 2 695 000 passeports électroniques en livrets (et de leurs films de sûreté) (PER25801) (FPE2501)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par MIGRACIONES Peru, est d'acquérir 2 695 000 passeports électroniques en livrets et leurs films de sûreté, sous réserve de disponibilité budgétaire et conformément aux spécifications techniques basées sur le prototype approuvé par l'Union européenne, afin de garantir la fourniture et la diffusion continue des livrets. Entrepris en mars 2025 pour une durée prévue de 7 mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin mars 2026.

Réalisations du projet

Une partie (800 000) des livrets a été allouée via un accord préalable avec la société retenue lors du projet précédent. Le reste (1 895 000) sera attribué par appel d'offres publié en novembre 2025.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 20 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 80 %

Projet d'assistance OACI-Airbus ACT-SAF : étude de faisabilité sur les carburants d'aviation durables (SAF) au Pérou (PE2502) (V26HQ03 – Peru)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé au moyen d'une contribution d'Airbus au Fonds OACI pour l'environnement, est de fournir une assistance technique à l'Autorité de l'aviation civile du Pérou pour mener une étude de faisabilité sur le développement et le déploiement de SAF et pour élaborer une feuille de route concernant la mise en œuvre. Le projet est piloté par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Entrepris en mars 2025 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

L'assistance a été assurée par un expert en SAF qui a été déployé pour mener l'étude de faisabilité sur la mise au point et le déploiement de SAF au Pérou.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

PHILIPPINES

Assistance pour l'acquisition de cartes aéronautiques du monde pour les Philippines (PHL24801) (FPL2401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet est d'apporter son aide à l'Autorité de l'aviation civile des Philippines (CAAP) en faisant l'acquisition de sept cartes aéronautiques du monde (WAC) (échelle 1:1 000 000). Le projet a démarré en avril 2025 et devrait durer 14 mois.

Réalisations du projet

Un processus d'appel d'offres a été lancé pour sélectionner le prestataire qui fournira les WAC. Le contrat avec le fournisseur a été signé en décembre 2025, et sa mise en œuvre devrait se dérouler de janvier à juin 2026.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Programme de formation OACI-République de Corée destiné aux pays en développement (ROK12801)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la République de Corée, est d'aider le Bureau coréen de l'aviation civile du Ministère du territoire, des infrastructures et des transports (MOLIT) de la République de Corée à administrer un programme de formation destiné à des participants originaires de pays en développement sélectionnés par le MOLIT. L'assistance comprend le soutien administratif comme la diffusion d'informations aux États membres et l'envoi de correspondance, y compris les lettres d'avis d'octroi ou de refus de bourses. Lancé en 2012 avec une durée prévue d'un an, ce projet s'est achevé en 2014, a repris en 2015, a été prolongé jusqu'en avril 2025, puis s'est de nouveau achevé en 2025.

Réalisations du projet

Au total, 194 bourses de perfectionnement ont été attribuées par l'OACI à des participants de 57 pays pour des formations dans les disciplines suivantes : politiques de l'aviation pour les cadres supérieurs, politiques de l'aviation pour les femmes, conception et gestion des systèmes de traitement de bagages (BHS) et d'inspection-filtrage des bagages de soute (HBS), exploitation et gestion de l'éclairage des aéroports, communications dans les aérodromes, communications, navigation et surveillance (CNS), sûreté du côté ville des aéroports, inspection des aérodromes, contrôle d'approche au radar, systèmes d'aéronef non habité (UAS), systèmes d'aide à la navigation, systèmes d'atterrissage aux instruments (ILS), et maintenance et conception du balisage lumineux aéronautique au sol.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 9 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 65 % ; Sûreté et facilitation – 8 % ; Développement économique du transport aérien – 18 %

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Assistance technique pour l'acquisition de nouvelles infrastructures de délivrance de passeports électroniques en République dominicaine (DOM22802) (FDO2202)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la République dominicaine, est d'affecter une équipe d'experts en passeports électroniques afin d'aider l'État à mettre en œuvre une nouvelle infrastructure de délivrance de passeports électroniques. Entrepris en janvier 2023 pour une durée prévue de 18 mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Les experts ont apporté leur assistance lors de la phase d'appel d'offres pour la confection d'un nouveau passeport électronique, qui a abouti à la signature d'un contrat par l'État avec le fournisseur sélectionné. Les experts sont aussi intervenus pour aider l'État à adhérer au Répertoire OACI de clés publiques (RCP).

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté et facilitation – 100 %

Renouvellement du document d'identité et d'identification électorale de la République dominicaine (DOM23802) (FDO2302)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la République dominicaine, est d'apporter une assistance au Conseil électoral central (Junta Central Electoral – JCE) durant la phase préparatoire en vue de l'établissement des spécifications et du lancement du processus d'appel d'offres pour le renouvellement du document d'identité et d'identification électorale en République dominicaine, en y affectant une équipe de spécialistes. Entrepris en septembre 2023 pour une durée prévue de 18 mois, le projet est maintenant terminé.

Réalisations du projet

Les experts ont apporté leur assistance à l'État lors de la phase d'appel d'offres pour le renouvellement du document d'identité et d'identification électorale de l'État, qui avait été suspendu pendant une longue période par l'entité nationale. Grâce à cette aide, l'État a été en mesure de signer un contrat avec le fournisseur sélectionné et de commencer la confection du nouveau document.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté et facilitation – 100 %

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Supervision de la fabrication, de la fourniture, de l'installation, des essais et de la mise en service de quatre radars à l'aéroport international Julius Nyerere de Dar es-Salaam, à l'aéroport international du Kilimandjaro et aux aéroports de Mwanza et de Songwe en Tanzanie (TZA17801) (FTZ1701)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, est de fournir des services à titre consultatif à l'Autorité de l'aviation civile de la République-Unie de Tanzanie (TCAA) en vue de la supervision, de la fabrication, de l'installation, des essais et de la mise en service de quatre radars primaires de surveillance en bande S (PSR) en parallèle d'un radar secondaire de surveillance monopulse (MSSR) compatible mode S, et des systèmes d'automatisation de la gestion du trafic aérien (ATM) à l'aéroport international Julius Nyerere de Dar es-Salaam, à l'aéroport international du Kilimandjaro et aux aéroports de Mwanza et de Songwe, ainsi que de consoles et d'écrans radar à distance dans la tour de contrôle d'Arusha et à l'aéroport international Abeid Amani Karume. Entrepris en mars 2018 pour une durée prévue de quatre ans et demi, ce projet est maintenant terminé.

Réalisations du projet

Aucune activité n'a été entreprise pendant la période considérée.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Assistance à la supervision de la conception, de la fourniture, de l'installation, des tests, de l'intégration et de la mise en service d'un système de gestion de l'information aéronautique (AIM) (TZA20804) (FTZ2004)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile de la Tanzanie (TCAA), est de fournir des services à titre consultatif à la TCAA pour la supervision de la conception, de la fourniture, de l'installation, des tests, de l'intégration et de la mise en service d'un système de gestion de l'information aéronautique (AIM). Le projet a démarré en janvier 2022 et devrait durer quatre ans et demi.

Réalisations du projet

L'expert AIM affecté en République-Unie de Tanzanie a continué de fournir de l'assistance et des orientations à l'État durant la période concernée pour le suivi et la supervision du contrat signé entre la TCAA et le fournisseur de systèmes AIM. Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'amélioration du système AIM. La base de données aéronautique AIM de la TCAA a été entièrement remplie conformément à la norme AIXM 5.1 (Aeronautical Information Exchange Model). Des sections de la nouvelle AIP électronique ont été générées directement à partir de la base de données AIXM. Des canaux de communication avec les principaux fournisseurs de données ont été mis en place pour améliorer l'exactitude des données, tandis que les problèmes recensés lors de la migration des données ont été résolus en modifiant l'AIP. De plus, un flux de travail AIM automatisé a été établi pour simplifier les processus, de l'origine des données à la publication.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

RWANDA

Étude de mise en œuvre commerciale des carburants d'aviation durables (SAF) au Rwanda (FRW2401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé au moyen d'une contribution de la France au Fonds OACI pour l'environnement, est de fournir une assistance technique à l'Autorité de l'aviation civile du Rwanda pour mener une étude de mise en œuvre commerciale sur le développement et le déploiement de carburants d'aviation durables (SAF) et pour élaborer une feuille de route concernant la mise en œuvre. Le projet est piloté par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Entrepris en février 2025 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

L'assistance a été assurée par un expert en SAF qui a été affecté pour mener l'étude de mise en œuvre commerciale sur la mise au point et le déploiement de SAF au Rwanda.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Assistance à l'Institut national de l'aviation civile (INAC) de Sao Tomé-et-Principe pour l'amélioration du système national de supervision de la sécurité de l'aviation civile (STP22501) (FST2201)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Fonds pour les projets spéciaux de mise en œuvre (SIP) de l'OACI, est d'aider l'Institut national de l'aviation civile (INAC) de Sao Tomé-et-Principe à améliorer le système de supervision de la sécurité de l'aviation civile de l'État. Le projet comprenait deux phases : la mise en place du système national de supervision de la sécurité en vue de la mise en œuvre efficace des éléments cruciaux EC-1 à EC-5, et l'assistance à la conduite d'activités de supervision de la sécurité, y compris le soutien à la mise en œuvre efficace des éléments cruciaux EC-6 à EC-8. Entrepris en juin 2022 pour une durée prévue de 18 mois, le projet est maintenant terminé.

Réalisations du projet

Les dernières missions sur site du projet ont eu lieu en mars 2025. De plus, il a été convenu entre la Région Afrique occidentale et centrale (WACAF), la Direction de la navigation aérienne (ANB) et la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre (CDI) de conclure le projet et d'y mettre un terme. Les fonds restants du projet seront transférés au Fonds SAFE afin de fournir une assistance technique supplémentaire à Sao Tomé-et-Principe en 2026.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

SINGAPOUR

Programme de formation OACI-Singapour destiné aux pays en développement (DCTP) (SGP22801)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile de Singapour (CAAS), est d'aider la CAAS à administrer le programme de formation OACI-Singapour destiné aux pays en développement (DCTP), y compris la formation de participantes et de participants d'États membres de l'OACI sélectionnés par la Singapore Aviation Academy (SAA) de la CAAS au nom du Gouvernement de Singapour. Cette assistance couvre la diffusion d'informations connexes auprès des États membres de l'OACI et l'envoi de lettres d'octroi ou de refus de bourses de perfectionnement et d'études. Entrepris en avril 2022, le projet est maintenant terminé.

Réalizations du projet

Aucune activité n'a été entreprise pendant la période considérée.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 57 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 10 % ; Sûreté et facilitation – 18 % ; Développement économique du transport aérien – 15 %

Programme de bourses OACI-Singapour destiné à la prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP-SP) (SGP24001)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile de Singapour (CAAS), est d'offrir des bourses d'études et de recherche à des jeunes professionnels de l'aviation (35 ans et moins). Le projet a démarré en février 2024 et devrait durer cinq ans.

Réalizations du projet

Au total, 11 bourses d'études ont été attribuées à des participantes et des participants des États membres de l'OACI pour les cours suivants : le programme sur les fondements de l'aviation, la gestion aéronautique, la sécurité et la sûreté de l'aviation, ainsi que les services de la circulation aérienne.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 50 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 50 %

Programme de formation OACI-Singapour destiné aux pays en développement (SGP25001)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile de Singapour (CAAS), est d'aider la CAAS à administrer le programme OACI-Singapour de formation destiné aux pays en développement (DCTP), y compris la formation de participantes et de participants d'États membres de l'OACI sélectionnés par la Singapore Aviation Academy (SAA) de la CAAS au nom du Gouvernement de Singapour. Cette assistance couvre la diffusion d'informations connexes auprès des États membres de l'OACI et l'envoi de lettres d'octroi ou de refus de bourses de perfectionnement et d'études. Le projet a débuté en juillet 2025 dans le prolongement du projet SGP22801, pour une durée prévue de trois ans.

Réalisations du projet

Au total, 126 bourses d'études et de perfectionnement ont été attribuées par l'OACI en 2025 à des participantes et à des participants provenant de 50 pays en développement.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 57 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 10 % ; Sûreté et facilitation – 18 % ; Développement économique du transport aérien – 15 %

SOMALIE

Mise en œuvre d'un plan de transition pour la mise en place d'un centre de contrôle régional dans la région d'information de vol (FIR) Mogadishu (SOM14802) (FSO1402)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement fédéral de la Somalie (FGS), est de mettre en œuvre le plan de transition pour le transfert du contrôle de l'espace aérien et de la prestation des services de navigation aérienne (ANS) dans la région d'information de vol (FIR) Mogadishu du projet « Services d'information de vol pour la Somalie (FISS) » de l'OACI à Nairobi (Kenya) au Gouvernement de la Somalie, et ce, sans interruption de la prestation des services pendant la transition. Un nouvel objectif modifié a été demandé par le Gouvernement de la Somalie en juin 2017, et l'OACI a accepté de transférer les FISS de Nairobi à Mogadishu comme objectif immédiat ayant priorité sur tous les autres objectifs du projet. Entrepris en février 2015 pour une durée prévue de 39 mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

La quasi-totalité des réserves recensées lors de l'essai préliminaire d'acceptation du site (PSAT) ont été rectifiées. Des négociations avec le fournisseur concernant l'installation d'équipements d'Hargeisa (Somalie), à Baidoa (Somalie), sont en cours. Le processus d'achat de l'infrastructure numérique est achevé et le contrat correspondant a été signé.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 10 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 90 %

Administration intérimaire de l'aviation civile en Somalie (CACAS)/Services d'information de vol pour la Somalie (FISS) (SOM95901) (FSO9501)

Objectif du projet

Ce projet, financé par les redevances aéronautiques perçues par l'intermédiaire de l'Association du transport aérien international (IATA) et créé dans le cadre d'un accord de partage des coûts avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), reposait sur l'autorisation donnée à l'OACI par le Secrétaire général de l'ONU d'intervenir dans les questions d'aviation civile intéressant la Somalie. L'objectif de ce projet est d'apporter une assistance, sous la supervision du Directeur de la coopération technique (TCB) [désormais renommée Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre (CDI)] de l'OACI, dans l'exploitation et la maintenance des installations, équipements et services essentiels pour le transport aérien international. Le projet a porté notamment sur les vols humanitaires et vols de secours et les opérations aériennes locales dans la région d'information de vol (FIR) Mogadishu, dans la mesure du possible, pour répondre aux impératifs immédiats en matière de

sécurité ; l'aide à la remise en état et au développement de l'infrastructure aéronautique, là où cela serait réalisable et à condition que ces activités fussent financées par des sources autres que les redevances de navigation aérienne ; des activités visant à planifier, à programmer et à développer un noyau essentiel pour l'établissement d'une structure fonctionnelle d'administration de l'aviation civile pour le Gouvernement de la Somalie. Entrepris en 1996 pour une durée prévue de sept ans, ce projet a initialement été prolongé jusqu'en 2006. En raison de l'instabilité politique persistante du pays et de l'absence d'un gouvernement national fonctionnel, il a par la suite été prolongé jusqu'à fin 2012. Compte tenu de l'expiration du mandat des Nations Unies et en vertu d'un accord conclu avec le Gouvernement de la Somalie, le projet est devenu une initiative bilatérale entre l'OACI et le Gouvernement de la Somalie, et a été intégré dans le projet SOM95901 (Fonds d'affectation spéciale). Les activités liées à la fermeture du projet ont été menées en 2020. Cependant, la fermeture de ce projet a été suspendue en raison de l'existence d'un reliquat de fonds.

Réalisations du projet

Aucune activité n'a été entreprise pendant la période considérée.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Assistance à l'Autorité de l'aviation civile de la Somalie (SCAA) par le biais d'experts en assistance opérationnelle (OPAS) (SOM23801) (FSO2301)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet (programme de mise en œuvre post-projet SOM18801), financé par le Gouvernement fédéral de Somalie (FGS), est le recrutement et l'affectation de huit experts de l'assistance opérationnelle (OPAS) pour réaliser une mise en œuvre durable et efficace du système de supervision de la SCAA, en ce qui concerne : a) la mise en œuvre du cadre en ligne du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA) ; b) le renforcement des capacités des inspecteurs de la sécurité aérienne et des employés des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) en assurant en permanence leur encadrement et leur formation périodique, de recyclage et de perfectionnement afin d'actualiser leurs connaissances et leurs aptitudes jusqu'au niveau de compétences requis ; et c) la poursuite de l'amélioration de la mise en œuvre du système de supervision et de l'assistance à l'ANSP grâce au renforcement des capacités du personnel national. Entrepris en août 2023 pour une durée prévue de 18 mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2028.

Réalisations du projet

Une assistance continue a été fournie à l'État par l'affectation de 11 experts nationaux de l'OPAS en sécurité de l'aviation.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

SOUDAN

Assistance à l'Autorité de l'aviation civile (AAC) du Soudan (SUD22801) (FSD2201)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Soudan, est de fournir à l'Autorité de l'aviation civile (AAC) du Soudan une assistance pour préparer les audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et du Programme universel d'audits de sûreté (USAP), et un appui futur sur demande pour la préparation et la mise en œuvre des plans d'actions correctives correspondants sur la base des résultats des audits. Le projet a démarré en février 2023 et devrait durer un an.

Réalisations du projet

La mise en œuvre du projet est actuellement suspendue, à la demande de l'État.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 50 % ; Sûreté et facilitation – 50 %

TCHAD

Évaluation préliminaire des besoins organisationnels de l'Autorité de l'aviation civile du Tchad (TCD24602) (FTD2402)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile du Tchad (ADAC), était de fournir une assistance technique pour l'évaluation des compétences du personnel technique de l'ADAC. Entrepris en novembre 2024 pour une durée prévue de deux mois, le projet est maintenant terminé.

Réalisations du projet

L'assistance pour évaluer les compétences techniques et générales du personnel technique a été fournie en affectant sept experts, couvrant chacun un des domaines suivants : formation et développement des ressources humaines, licences du personnel, opérations aériennes, navigabilité, aérodromes et aides au sol, services de navigation aérienne et sûreté de l'aviation.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

THAÏLANDE

Programme de formation OACI-Thaïlande destiné aux pays en développement (DCTP) (THA24001)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le biais d'un protocole d'entente signé en mars 2025 par le Gouvernement de la Thaïlande, représenté par l'Autorité de l'aviation civile de la Thaïlande (CAAT) en collaboration avec le Centre de formation de l'aviation civile (CFAC) de la Thaïlande, et l'OACI, représentée par son Secrétaire général, est de mettre en œuvre un programme d'octroi de bourses de formation à 51 participantes et participants sélectionnés parmi des États membres de l'OACI désignés (pays en développement). Il vise à renforcer les capacités des pays en développement à mettre en œuvre les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI en s'appuyant sur les éléments indicatifs de l'Organisation, contribuant ainsi à la reprise sûre et efficace de l'aviation civile ainsi qu'à la résilience, au développement durable et à la croissance future de l'aviation. Cette assistance couvre la diffusion d'informations connexes auprès des États membres de l'OACI et l'envoi de lettres d'octroi ou de refus de bourses de perfectionnement pour une période d'un an à compter de janvier 2025. Le Gouvernement de la Thaïlande et l'OACI ont conjointement défini les domaines de formation à ouvrir aux pays en développement. Entrepris en janvier 2025 pour une durée prévue d'un an, le projet est maintenant terminé.

Réalisations du projet

Au total, 51 bourses ont été octroyées à des cadres du gouvernement provenant d'États en développement membres de l'OACI admissibles, pour suivre des cours de formation spécialisée dispensés par la CAAT en collaboration avec le CFAC de la Thaïlande. Les cours portaient sur le mécanisme de contrôle du Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), les programmes nationaux de sécurité (PNS) et la gestion de la sécurité en ligne (GS en ligne), ainsi que la gestion de la sécurité pour les professionnels (SMxP).

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 70 % ; Protection de l'environnement – 30 %

URUGUAY

Renforcement de la Direction nationale de l'aviation civile et de l'infrastructure aéronautique (DINACIA) (URU08801) (FUY0801)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Uruguay, est d'assurer la mise à disposition de ressources techniques, administratives et professionnelles permettant à la DINACIA d'assumer ses responsabilités en matière de supervision de la sécurité en conformité avec les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et les règlements de l'aviation de l'Amérique latine (LAR), et de moderniser les services de circulation aérienne. Entrepris en 2009 pour une durée prévue de quatre ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Une assistance continue a été fournie sous forme de recrutement sur le plan national de 11 personnes dans des domaines spécialisés, parmi lesquels : génie aéronautique, exploitation technique des aéronefs (OPS), navigabilité (AIR), marchandises dangereuses, ressources humaines (RH) ainsi que navigation et communication aéronautiques. Ces personnes ont aussi exercé d'autres fonctions, par exemple conseiller pour le programme national de sécurité (PNS), technicien informatique spécialisé et conseiller en transport aérien commercial. Les activités visant à promouvoir la mise en œuvre du programme national de sécurité ont notamment consisté à offrir un appui à la maintenance de logiciels spécialisés de sécurité. Une formation a été dispensée à 29 agents de la DINACIA dans divers domaines professionnels de l'aviation. De plus, le projet a permis au personnel d'encadrement de la DINACIA de participer à diverses instances et réunions internationales telles que la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC), la Conférence 2025 de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN), la 42^e session de l'Assemblée de l'OACI, ainsi que des négociations bilatérales avec des pays régionaux et européens.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

ZIMBABWE

Étude commerciale de mise en œuvre des carburants d'aviation durables (SAF) au Zimbabwe (ZW24501) (FZW2401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par une contribution du Royaume-Uni au Fonds pour l'environnement de l'OACI, est de fournir une assistance technique à l'Autorité zimbabwéenne de l'aviation civile pour la réalisation d'une étude commerciale sur la mise au point et l'utilisation généralisée de carburants d'aviation durables (SAF), ainsi que pour l'élaboration d'une feuille de route concernant la mise en œuvre. Le projet est dirigé par la Direction du transport aérien de l'OACI, conjointement avec le Bureau de l'environnement, et mis en œuvre par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Entrepris en novembre 2024 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

Une assistance a été offerte sous la forme d'un soutien logistique, notamment pour l'organisation des voyages et l'acquisition de services hôteliers, afin de faciliter la tenue de la réunion de lancement du projet au Zimbabwe.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Assistance à l'acquisition d'un aéronef destiné à la lutte contre le criquet pèlerin et aux opérations de pulvérisation d'urgence (FAO21801) (F1U2101)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), est d'aider l'Organisation par l'acquisition d'un aéronef de pulvérisation des cultures au nom de l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA) dans le but de combattre les infestations acridiennes en Afrique de l'Est. Entrepris en janvier 2022 pour une durée prévue d'un an, ce projet a été prolongé jusqu'à fin avril 2026.

Réalisations du projet

Les activités de formation nécessaires à la maintenance de l'aéronef, les rechanges et l'assurance pour une année ont été achetés.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Développement économique du transport aérien – 100 %

Fourniture de radars météorologiques à bande X pour les îles du Pacifique par l'intermédiaire du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) (UEP23801) (F2U2301)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Fonds vert pour le climat, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'agent de réalisation, est d'assister avec le processus d'acquisition de radars météorologiques Doppler en bande X double polarisation, qui seront installés dans cinq pays insulaires du Pacifique, à savoir : Îles Cook, Nioué, Palaos, Îles Marshall et Tuvalu. Ce projet a été lancé en mars 2024 pour une durée prévue de cinq ans.

Réalisations du projet

La procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de radars météorologiques pour cinq pays insulaires du Pacifique (les îles Cook, Nioué, Palaos, les îles Marshall et Tuvalu) a été menée à bien et acceptée par le PNUE et les États bénéficiaires.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

Subvention à l'élaboration de projets pour le projet de grande envergure intitulé *Fortifying Infrastructure for Responsible Extinguishments (FIRE)* (Renforcement de l'infrastructure pour les agents extincteurs écoresponsables) (UEP23802) (F2U2302)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'agent de réalisation, est de fournir une assistance technique au PNUE pour la production d'un document qui sera soumis à l'approbation du directeur général et de documents techniques concernant un projet pilote visant à éliminer progressivement les mousses anti-incendie fluorées dans les aéroports d'Afrique du Sud, d'Égypte, d'Éthiopie, du Kenya et du Nigéria. Entrepris en février 2024 pour une durée prévue de 17 mois, ce projet a été mené à terme.

Réalisations du projet

Le document du projet FIRE soumis à l'approbation du directeur général ainsi que les lettres de cofinancement s'élevant à 72,5 millions USD fourni par les pays participants (Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, Kenya et Nigéria) ont été remis au PNUE en juin 2024. Le 19 novembre 2025, le FEM a avalisé le projet et approuvé une subvention d'un montant de 10 millions USD.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Protection de l'environnement – 100 %

Projet de grande envergure intitulé *Fortifying Infrastructure for Responsible Extinguishment (FIRE)* (Renforcement de l'infrastructure pour les agents extincteurs écoresponsables) (UEP25801) (F2U2501)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'agent de réalisation, est de fournir des services de soutien à la mise en œuvre aux autorités de l'aviation civile et aux autorités aéroportuaires de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Kenya et du Nigéria pour éliminer le rejet non contrôlé de substances per- et polyfluoroalkylées (SPFA) dans sept aéroports au moins. Ce projet a été lancé en juin 2025 pour une durée prévue de cinq ans.

Réalisations du projet

Le projet a été lancé lors d'une réunion initiale tenue les 19 et 20 août 2025, à laquelle ont assisté des représentants des États participants (Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, Kenya et Nigéria), du PNUE et du Secrétariat de la Convention de Stockholm. Des experts internationaux de premier plan dans les

domaines des mousses anti-incendie, de l'égalité des sexes, de la mobilisation des parties prenantes et de la communication ont été engagés pour mener à bien la première mission du projet en Égypte.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté et facilitation – 100 %

Projet de renforcement des capacités de contrôle aux frontières pour faire face aux maladies infectieuses en Asie du Sud-Ouest (IOM25801) (F6U2501)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), est de réaliser une évaluation de référence des pratiques actuelles de gestion des déchets, de recenser les lacunes et de mettre au point des procédures d'exploitation normalisées (SOP) sur la sécurité de la gestion des déchets aux points d'entrée au Sri Lanka et aux Maldives, notamment la gestion des déchets médicaux, conformément aux normes internationales pertinentes. Entrepris en juin 2025 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été mené à terme.

Réalisations du projet

Un expert a été déployé de juillet à décembre 2025. Le projet s'est achevé avec la production de procédures d'exploitation normalisées pour l'aéroport international de Bandaranaike et l'aéroport international de Velana, ainsi qu'avec la formation du personnel de ces aéroports.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté et facilitation – 100 %

LISTE DES PROJETS INTERNATIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

RÉGION AFRIQUE

Assistance à l'établissement de l'Agence du Groupe de l'accord de Banjul chargée des enquêtes sur les accidents (BAGAIA) (BGA09801) (FBG0901)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par les États membres du Groupe de l'accord de Banjul (Cabo Verde, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Sierra Leone) et par des contributions en nature et des contributions financières de la Banque africaine de développement et de la Federal Aviation Administration des États-Unis (FAA), est d'aider les États membres du Groupe de l'accord de Banjul à mettre en place l'Agence chargée des enquêtes sur les accidents (BAGAIA). La mission de la BAGAIA est principalement d'aider les États membres du Groupe à mener des enquêtes indépendantes sur les accidents d'aviation et les incidents graves, conformément aux normes internationales. Entrepris en septembre 2012 pour une durée prévue d'un an et prolongé jusqu'à fin avril 2025, ce projet a été mené à bien.

Réalisations du projet

Les réalisations de la BAGAIA ont été présentées lors de la 18^e réunion plénière du Groupe de l'accord de Banjul (BAG) qui s'est tenue à Abuja (Nigéria), du 19 au 21 mai 2025. En conséquence, le Conseil des ministres du Groupe de l'accord de Banjul a adopté une résolution affirmant le statut de la BAGAIA en tant qu'institution indépendante et a pris la décision de ne pas renouveler l'accord de services de gestion conclu entre la BAGAIA et l'OACI, qui a expiré en novembre 2024.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Assistance à l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) (RAF11801) (FRA1101)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) – dont les États membres sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo – est d'apporter une assistance en vue de l'acquisition de systèmes de radar secondaire de surveillance monopulse (MSSR) avec fonctionnalité mode S et de gestion du trafic aérien (ATM) à l'appui des opérations de contrôle du trafic aérien des catégories région, approche et tour de contrôle, et les services connexes, y compris

tous les travaux de génie civil qui doivent être réalisés à l'ASECNA dans le cadre de son projet d'élargissement de la surveillance. Entrepris en décembre 2011 pour une durée prévue de 18 mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Les réserves émises lors des essais de réception sur site concernant l'alimentation sans coupure (UPS) à Douala, ainsi que celles concernant le site de Bangui [horloge, synchronisation avec le système mondial de localisation (GPS), et poste de travail et écran manquants], ont été résolues avec succès.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Audit technique et opérationnel du réseau satellitaire de la région Afrique-océan Indien (AFISNET) (RAF13602) (FRA1302)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par les États membres du Comité de gestion du réseau satellitaire (SNMC) et les organisations suivantes, à savoir l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), l'Autorité de l'aviation civile du Ghana (GCAA), l'Agence de gestion de l'espace aérien du Nigéria (NAMA) et les autorités responsables de la région d'information de vol (FIR) Roberts, est d'aider à la réalisation d'un audit technique et opérationnel du réseau satellitaire de la région Afrique-océan Indien (AFISNET) et de produire un rapport sur les carences observées, assorti de recommandations de mesures correctrices, ainsi que d'un plan détaillé de développement du réseau (par exemple, architecture, protocole, techniques d'accès et coût) prévoyant une mise en œuvre échelonnée. Entrepris en décembre 2013 pour une durée prévue de quatre mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Le secrétariat du SNMC a connu une transition avec la nomination d'un nouveau fonctionnaire régional chargé des communications, de la navigation et de la surveillance au troisième trimestre, ce qui a permis d'assurer la continuité des activités et de renforcer les efforts de coordination. Un examen complet des 14 conclusions et des trois décisions adoptées lors de la réunion SNMC/28 [Abuja (Nigéria), mai 2024] a été réalisé, et assorti de sessions de suivi en ligne au quatrième trimestre. Ces mesures ont donné la priorité à la mise en œuvre de décisions en suspens, à l'harmonisation des activités du SNMC avec le plan régional de navigation aérienne ainsi qu'à l'avancement d'initiatives clés telles que la mise à jour de la feuille de route de restructuration et de la plateforme d'apprentissage en ligne, à la résolution des carences du réseau AFISNET et au déploiement d'un système de messagerie ATS (AMHS) et d'un système de communication de données entre installations ATS (AIDC). Les membres du SNMC ont également été chargés d'activités visant à sécuriser le spectre en bande C du réseau AFISNET, à mettre à jour la feuille de route de restructuration et à envisager de nouveaux fournisseurs de spectre satellitaire. Les préparatifs de la

prochaine réunion du SNMC en 2026 ont commencé afin d'assurer un suivi soutenu des recommandations des auditeurs relatives aux opérations et à la modernisation du réseau AFISNET.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Programme africain des procédures de vol (AFPP) (RAF14801) (FRA1401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, accueilli par l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) et financé par les États et organisations participants [Agence de la navigation aérienne (ANA), Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe], est d'aider les États à acquérir des capacités durables dans le domaine des procédures de vol aux instruments (IFP) de façon qu'ils puissent respecter leurs engagements au titre de la résolution A37-11 de l'Assemblée sur la mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN) et leurs obligations en matière de qualité de leurs IFP. Entrepris en juin 2014 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juillet 2026.

Réalisations du projet

Au cours de la période considérée, une assistance technique a été fournie à plusieurs États pour la conception et la tenue à jour de leurs IFP. Par exemple, une assistance a été offerte à la Gambie pour la tenue à jour des IFP qui avaient été précédemment conçues dans le cadre du programme et à Sao Tomé-et-Principe pour la conception, l'approbation réglementaire, la publication et la tenue à jour des procédures de vol conventionnelles et PBN. Sous la coordination du Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF) et avec la participation de l'Organisation du Groupe de l'accord de Banjul pour la supervision de la sécurité de l'aviation (BAGASOO), un soutien continu a été apporté au Libéria pour résoudre une préoccupation significative de sécurité relative aux Procédures pour les services de navigation aérienne – Exploitation techniques des aéronefs (PANS-OPS) et aux services de navigation aérienne. Une assistance a été apportée au Botswana pour la conception de procédures de vol PBN pour les aéroports de Jwaneng et d'Orapa, à l'Eswatini pour la conception de procédures de vol conventionnelles pour l'aéroport international King Mswati III (anciennement aéroport international de Sikhuphe), à la Sierra Leone pour la révision des procédures de vol conventionnelles et PBN pour l'aéroport international de Freetown (anciennement aéroport international de Lungi), et à la Guinée pour la révision des procédures de vol conventionnelles et PBN pour l'aéroport international Ahmed Sékou Touré de Conakry. Pour aider les États et les organisations à développer des capacités nationales durables dans le domaine des PANS-OPS, 69 experts provenant de 16 États ont été formés à la conception des IFP au cours de la période considérée.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région Afrique-océan Indien (AFI) (RAF16802) (FRA1602)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par les Gouvernements du Botswana, de Cabo Verde, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo, ainsi que par l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), est de poursuivre le renforcement des capacités des autorités réglementaires des États membres de la région Afrique-océan Indien concernant la supervision de la sécurité des services de météorologie (MET) aéronautique par l'adoption d'une approche systémique globale, et d'établir un système de base à la demande pour aider les fournisseurs de services MET à se conformer aux normes internationales en matière de sécurité de l'aviation. Entrepris en février 2017 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin novembre 2026.

Réalisations du projet

Cinq États (Cameroun, Gabon, Gambie, Sénégal et Sierra Leone) ont bénéficié d'une assistance pour aligner leurs règlements de la sécurité relatifs à la météorologie sur les normes de l'OACI. En outre, cinq États (Cameroun, Cabo Verde, Gambie, Sénégal et Sierra Leone) ont reçu un soutien pour la mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité (SGQ) relatifs aux services de météorologie aéronautique. Le système de gestion de la qualité de Cabo Verde a obtenu la certification ISO 9001. L'ASECNA a reçu une formation sur la mise en œuvre des prescriptions en matière de météorologie de l'espace lors d'un atelier spécial sur le sujet en décembre 2025. Des documents de référence complets (notamment des éléments indicatifs, des processus génériques ainsi que des procédures et outils MET) ont été fournis aux États pour les aider à mener à bien ces activités.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 50 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 50 %

Assistance à la création d'une liste de réserve régionale d'experts en sûreté de l'aviation (AVSEC) en Afrique occidentale et centrale (RAF19802) (FRA1902)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par la Banque africaine de développement (BAD) et mis en œuvre dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est d'aider les États d'Afrique occidentale et centrale à harmoniser et à mettre à jour leurs cadres de réglementation technique appliqués à la sûreté de l'aviation (AVSEC) et d'augmenter le nombre d'experts AVSEC qualifiés dans ces États grâce à la création d'une liste de réserve régionale d'experts AVSEC. Entrepris en août 2019 pour une durée prévue de neuf mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

À la suite de l'approbation par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, le 15 décembre 2024, d'un règlement établissant un cadre commun pour la sûreté de l'aviation, le projet s'est poursuivi avec l'organisation des activités prévues.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté et facilitation – 100 %

Examen et assistance du Programme d'excellence des aéroports (APEX) pour la certification des aéroports internationaux en Afrique occidentale et centrale (RAF19803) (FRA1903)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par la Banque africaine de développement (BAD), est d'aider les États d'Afrique occidentale et centrale à certifier leurs aéroports internationaux grâce aux examens du Programme mondial d'excellence en matière de sécurité (APEX) du Conseil international des aéroports (ACI), le cas échéant, visant à recenser les carences. Le projet prévoit aussi des activités d'assistance à l'intention des exploitants d'aéroports et aux autorités de l'aviation civile, assurées par des équipes régionales d'experts en routes aériennes, en aéroports et en aides au sol (AGA). Entrepris en mai 2019 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Aucune activité n'a été menée au cours de la période considérée faute de ressources financières à affecter aux projets du Programme d'appui au développement du transport aérien en Afrique occidentale et centrale (PASTA-CO).

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Assistance à la création d'un organisme d'enquête sur les accidents pour la région Afrique occidentale et centrale (RAF19804) (FRA1904)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par la Banque africaine de développement (BAD), est de renforcer les capacités des États d'Afrique occidentale et centrale en matière d'enquêtes sur les accidents et les incidents grâce à l'élaboration d'un cadre pour la création d'un organisme régional d'enquête sur les accidents et les incidents ainsi que d'une feuille de route en vue de sa mise en service. Entrepris en août 2019 pour une durée prévue de neuf mois, ce projet est en suspens.

Réalisations du projet

Aucune activité n'a été menée au cours de la période considérée faute de ressources financières à affecter aux projets du Programme d'appui au développement du transport aérien en Afrique occidentale et centrale (PASTA-CO).

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

RÉGION AMÉRIQUES

Réseau numérique de communications, navigation et surveillance (CNS) – Gestion du réseau numérique d’Amérique du Sud (REDDIG) et administration du segment satellitaire (RLA03901) (FRL0301)

Objectif du projet

Ce projet, financé par les Gouvernements de l’Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l’Équateur, de la France, du Guyana, du Paraguay, du Pérou, du Suriname, de Trinité-et-Tobago, de l’Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du), est d’instaurer un mécanisme multinational pour gérer le réseau numérique de communications, navigation et surveillance (CNS) dans la région Caraïbes/Amérique du Sud (CAR/SAM), au moyen du réseau numérique d’Amérique du Sud (SAM) REDDIG, et de moderniser et d’homogénéiser les communications du service fixe des télécommunications aéronautiques afin de les rendre interconnectés et interopérables avec d’autres réseaux numériques de la région. Depuis la mise en place du mécanisme multinational, le projet gère temporairement le réseau REDDIG et met en œuvre des applications dans le secteur CNS/gestion du trafic aérien (ATM) conformément aux dispositions du Plan régional de navigation aérienne/document de mise en œuvre des installations et services (FASID) de la région CAR/SAM. Entrepris en 2003 pour une durée prévue de cinq ans, ce projet a été prolongé jusqu’à fin décembre 2030.

Réalisations du projet

Une assistance continue a été fournie pour assurer une gestion efficace du réseau REDDIG II, en maintenant le taux de disponibilité et une connectivité régionale ininterrompue. Le projet a progressé avec des mises à jour contractuelles clés pour assurer la continuité des services et soutenir la transition vers REDDIG III. Le contrat d’interconnexion MEVA III-REDDIG II avec Frequentis a été prolongé jusqu’au 31 mars 2026 par l’avenant n° 9 (juillet 2025) au contrat, une nouvelle prolongation jusqu’en décembre 2026 étant en préparation. Les services de transpondeur avec Intelsat ont été prolongés jusqu’au 31 décembre 2025, et une nouvelle offre était prévue pour assurer la continuité au-delà de la fin de vie prévue du satellite IS-14 en juillet 2025. Les services de réseau dorsal au sol assurés par Cirion Technologies ont été prolongés jusqu’au 31 décembre 2025 après le transfert réussi de nœuds à La Paz (État plurinational de Bolivie) et à Madrid (Espagne), tandis qu’un avenant au contrat est en cours de finalisation afin de régulariser les services en suspens. Dans le même temps, le contrat de location relatif à MEVA III conclu avec Frequentis au Panama a été prolongé jusqu’au 31 mars 2026, et une offre supplémentaire est en préparation pour couvrir la période d’avril à décembre 2026. Une assistance technique a aussi été offerte pour le transfert de nœuds, les réparations d’équipement et l’intégration de nouveaux nœuds dans l’État plurinational de Bolivie, en Espagne, au Suriname, aux États-Unis et en Uruguay. Le projet reste une tribune de coordination clé entre les États des régions SAM et Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC), assurant ainsi la connectivité régionale jusqu’au déploiement complet de REDDIG III et du réseau de services de navigation aérienne des Caraïbes (CANSNET), prévu d’ici 2027.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l’OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Coopération technique avec la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC) (RLA06801) (FRL0601)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par 22 États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC), est d'apporter une assistance administrative à la gestion du Secrétariat de la CLAC. Ce projet découle du nouveau modus vivendi conclu le 21 décembre 2005 entre le Président du Conseil de l'OACI et le Président de la CLAC, qui tient compte de l'autonomie acquise par cette organisation régionale sur le plan administratif et financier. Ce modus vivendi est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Entrepris en janvier 2007, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Une assistance continue a été fournie dans le cadre de l'octroi de contrats à six administrateurs recrutés sur le plan national, membres du secrétariat de la CLAC, qui assument leurs fonctions conformément à un programme que ce dernier a établi pour réaliser ses objectifs.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Concept opérationnel de gestion du trafic aérien (ATM) et appui technologique correspondant en matière de communications, navigation et surveillance (CNS) (RLA06901) (FRL06X1)

Objectif du projet

Les objectifs de ce projet, financé par les Gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du), sont les suivants : mettre au point et appliquer les initiatives du Plan mondial de navigation aérienne (GANP), ce qui facilitera la transition d'un système de gestion du trafic aérien (ATM) basé sur des aides au sol à un système fondé sur les performances des aéronefs ; mettre en place un système d'assurance de la qualité des services d'information aéronautique (AIS) et un système de gestion de la sécurité (SGS) conformes aux normes internationales ; élaborer une stratégie pour la mise en œuvre et l'intégration de systèmes ATM automatisés dans la région Caraïbes/Amérique du Sud (CAR/SAM) afin de faciliter l'échange d'informations et la prise de décisions en collaboration à propos de tous les éléments du système ATM. Entrepris en 2007 pour une durée prévue de cinq ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2029.

Réalisations du projet

Une assistance a été fournie sous plusieurs formes : 14 formations ont ainsi été dispensées à 290 participants provenant de 20 États et de quatre organisations internationales, dans les domaines de la gestion du trafic aérien (ATM), des communications, de la navigation et de la surveillance (CNS), de la gestion de l'information aéronautique (AIM) et des services de météorologie (MET). En outre, deux réunions de travail ont été tenues avec 89 participants provenant de 11 États et de deux organisations, notamment des parties prenantes du secteur. Ces réunions ont porté sur la mise en œuvre du plan régional de navigation aérienne, du concept des opérations (CONOPS) de l'espace aérien sud-américain et du plan de gestion des courants de trafic aérien sud-américain (OPSAM). Parmi les grandes activités figuraient des ateliers sur le volume 3 du plan régional de navigation aérienne (2025), le GANP, l'analyse de systèmes numériques de l'espace aérien, les phénomènes météorologiques violents, l'administration des données de gestion des courants de trafic aérien (ATFM), le système de traitement des messages ATS – niveau 6 (AMHS-6), l'Annexe 3 à la Convention relative à l'aviation civile internationale (Amendement n° 82), et la planification de l'espace aérien. En outre, un atelier trilatéral informel sur les services de la circulation aérienne (ATS)/ATFM et le deuxième cours sur les Procédures pour les services de navigation aérienne – Exploitation technique des aéronefs (PANS-OPS) et la navigation fondée sur les performances (PBN) ont été menés à bien. Enfin, les services de contrôle autonome de l'intégrité par le récepteur (RAIM) ont été renouvelés pour trois États.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 20 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 80 %

Programme multirégional d'aide à l'aviation civile (MCAAP) (RLA09801) (FRL0901)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par les États participants [Bahamas, Barbade, Canada, Cuba, États-Unis, Haïti, Jamaïque, Mexique, Pays-Bas (Curaçao), Trinité-et-Tobago], les États d'Amérique centrale [Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua] représentés par la Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale (COCESNA) et les États des Caraïbes orientales [Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines] représentés par l'Autorité de l'aviation civile des Caraïbes orientales (ECCAA), est de fournir une assistance aux États et organisations des régions Caraïbes (CAR) et Amérique du Nord (NAM) en vue de la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et de la réalisation d'améliorations dans le domaine de la sécurité. Ces efforts contribueront à obtenir un système aéronautique sûr, efficace et durable en harmonie avec le Plan mondial de navigation aérienne (GANP), le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et le Plan régional de navigation aérienne CAR/SAM, à l'appui de l'initiative Aucun pays laissé de côté de l'OACI. Entrepris en 2009 pour une durée prévue de quatre ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2030.

Réalisations du projet

Une assistance a été octroyée pour l'organisation et la réalisation d'activités régionales, notamment des ateliers sur la méthode relative à la cote de classification d'aéronef – cote de classification de chaussée (ACR-PCR), la supervision de la sécurité en matière de services de navigation aérienne (ANS) et la gestion des risques de fatigue auxquels sont exposés les contrôleurs de la circulation aérienne (ATC) ; le soutien à la mise en œuvre des plans d'intervention d'urgence des ANS ; le renforcement de la surveillance des exploitants étrangers ; l'amélioration de la validation des données de sécurité et de la coopération régionale en matière d'enquêtes sur les accidents ; le renforcement des capacités pour l'évaluation de la mise en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) dans les services de la circulation aérienne (ATS) ; l'évaluation des blocs constitutifs de base de la recherche et du sauvetage (SAR) ; le cadre des blocs constitutifs de base (BBB) ; l'analyse de l'utilisation des données de la surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B) pour les processus de surveillance du minimum de séparation verticale réduit (RVSM) ; le soutien à l'élaboration des indicateurs de performance clés (KPI) du GANP pour le plan de navigation aérienne électronique (eANP) de la région CAR/SAM, volume III ; l'avancement du projet d'intégration régionale aux fins d'optimisation de l'espace aérien et de gestion des courants de trafic aérien (ATFM) – phase 3 ; l'élaboration d'un cadre harmonisé et intégré de supervision de la sécurité et de gestion de la qualité ; l'élaboration de programmes de formation type concernant l'exploitation (OPS), les enregistreurs d'images embarqués (AIR) et les enquêtes sur les accidents d'aviation ; le soutien à la mise en œuvre du Réseau des services de navigation aérienne pour les Caraïbes (CANSNET) ; et l'organisation d'un atelier sur la gestion des données ATFM et le calcul des indicateurs de performance clés.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 40 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 60 %

Formation du personnel aéronautique dans la région CAR/SAM (RLA15901) (FRL1501)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Espagne, est d'améliorer la gestion opérationnelle des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP), des exploitants d'aéroports et d'autres fournisseurs de services, grâce à la participation à des conférences, à des séminaires et à des programmes de bourses de recherche. Entrepris en 2015 pour une durée prévue de deux ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin mars 2026.

Réalisations du projet

Quarante-trois bourses de perfectionnement, d'une durée de deux semaines chacune, ont été octroyées à des participants de dix pays pour un programme de maîtrise sur les aéroports, qui couvrait des domaines tels que la réglementation et l'organisation de l'aviation civile, l'administration des entreprises de transport aérien et des exploitants de l'aviation, la gestion de projets et le leadership, la gestion de la sécurité, la sûreté de l'aviation civile, ainsi que la durabilité et

l'environnement. Trois séminaires internationaux ont été organisés sur les thèmes de l'environnement, de la sûreté de l'aviation et du marketing, avec la participation de 95 responsables de 18 pays de la région.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Système régional de supervision de la sécurité (RLA99901) (FRL9901)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par les Gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du), avec la participation d'Airbus et de Boeing en qualité d'observateurs, est de créer et de mettre en service un système régional de supervision de la sécurité de l'aviation (RASOS) avec le soutien technique, logistique et administratif nécessaire. Entrepris en 2001 pour une durée prévue de cinq ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Le Système régional de coopération pour la supervision de la sécurité opérationnelle (SRVSOP) a joué un rôle actif pour fournir une assistance technique et un appui à l'élaboration de la réglementation à ses 12 États membres, tenir à jour l'ensemble des 50 règlements de l'aviation latino-américains (LAR) et mettre à jour la documentation connexe (13 manuels d'inspecteurs et plus de 70 circulaires d'information). Ces 50 règlements concernent l'Annexe 1 – *Licences du personnel*, l'Annexe 2 – *Règles de l'air*, l'Annexe 3 – *Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale*, l'Annexe 4 – *Cartes aéronautiques*, l'Annexe 6 – *Exploitation technique des aéronefs*, l'Annexe 7 – *Marques de nationalité et d'immatriculation des aéronefs*, l'Annexe 8 – *Navigabilité des aéronefs*, l'Annexe 10 – *Télécommunications aéronautiques*, l'Annexe 11 – *Services de la circulation aérienne*, l'Annexe 12 – *Recherches et sauvetage*, l'Annexe 14 – *Aérodromes*, l'Annexe 15 – *Services d'information aéronautique*, l'Annexe 16 – *Protection de l'environnement*, l'Annexe 18 – *Sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* et l'Annexe 19 – *Gestion de la sécurité*. En 2025, plus de 530 participants de 12 États et autres organisations ont bénéficié de 22 formations couvrant un large éventail de sujets se rapportant à l'aviation. En outre, plus de sept réunions de travail ont été tenues pour discuter des procédures et règlements de l'aviation de l'Amérique latine (LAR). Une assistance technique a été donnée à plusieurs pays, dont la Bolivie (État plurinational de), le Chili, la Colombie, Cuba, l'Équateur, le Panama, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela (République bolivarienne du), dans des domaines tels que l'exploitation, les licences du personnel, la navigabilité, les aérodromes, les enquêtes et les services de navigation aérienne. Cette assistance comprenait à la fois une assistance sur place et en ligne, avec plus de 300 heures d'assistance en ligne. En outre, le système régional de coopération pour la supervision de la sécurité opérationnelle a fourni un soutien en nature au Guyana pour le déploiement de formations en cours d'emploi (OJT) sur les permis d'exploitation aérienne. Sur le plan réglementaire, ce système a mis à jour les LAR et a introduit de nouveaux règlements, notamment le premier LAR sur les systèmes d'aéronef télépilote (RPAS) (en conformité avec l'Annexe 6, partie 4). Pour consolider son rôle de leader régional en

matière de supervision de la sécurité, le système SRVSOP continue d'améliorer sa gouvernance interne, ses mécanismes d'auto-évaluation, sa gestion des ressources humaines et ses accords multinationaux.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

RÉGION ASIE-PACIFIQUE

Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité – Asie du Nord (COSCAP-NA) – Phase IV (RAS02901) (FRS0201)

Objectif du projet

Les objectifs de ce projet, financé par la Chine, la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée et la Mongolie, avec le soutien financier d'Airbus et de Boeing ainsi que des contributions en nature des États membres, sont les suivants : renforcer la sécurité et l'efficacité de l'exploitation du transport aérien dans la région ainsi que la formation et le perfectionnement professionnel des inspecteurs nationaux de sécurité de l'aviation ; harmoniser les politiques et les règlements ; apporter une assistance en matière de certification et d'inspection aux États qui ne sont actuellement pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations réglementaires ; coordonner les programmes d'assistance technique ; former une équipe régionale de sécurité de l'aviation chargée de mettre en place des solutions aux problèmes de sécurité élaborées à l'échelle mondiale. Entrepris en février 2003 pour une durée prévue de cinq ans, ce projet avait été prolongé jusqu'à fin janvier 2023 et a depuis lors été suspendu.

Réalizations du projet

L'absence du conseiller technique en chef/coordonnateur du projet (CTA/PC) depuis novembre 2019 a lourdement affecté les activités et la productivité normales du programme. Le programme est suspendu depuis le 31 janvier 2023, à la suite de l'achèvement de la phase IV.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Programme coopératif pour la sûreté de l'aviation – Région Asie-Pacifique (CASP-AP) (RAS04901) (FRS0401)

Objectif du projet

L'objectif de ce programme, financé par les États participants [Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine (République populaire de, RAS de Hong Kong et RAS de Macao), Fidji, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Vanuatu et Viet Nam], ainsi que par une subvention du Gouvernement du Canada, est d'assurer la conformité aux conventions internationales, aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, en particulier celles de l'Annexe 17 – *Sûreté de l'aviation*, et aux dispositions de l'Annexe 9 – *Facilitation* relatives à la sûreté, ainsi qu'aux éléments indicatifs figurant dans le *Manuel de sûreté de l'aviation* de l'OACI (Doc 8973 – Diffusion restreinte). Le programme vise à renforcer les capacités des 24 États participants en matière de sûreté de l'aviation, grâce à la

création d'une structure régionale de coopération et de coordination sur les questions y afférentes, et de formation du personnel de sûreté de l'aviation. Entrepris en 2004 pour une durée prévue de cinq ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2029.

Réalisations du projet

Le programme coopératif a aidé ses États membres à actualiser leur programme de sûreté de l'aviation au niveau national, des aéroports, des compagnies aériennes et des entités, leur fournissant ainsi une formation connexe, de même que des éléments indicatifs sur la mise en œuvre opérationnelle pour certains États et des éléments indicatifs génériques. Au cours de l'année, 368 agents de la sûreté de l'aviation ont reçu une formation préalable au déploiement dans le cadre des activités suivantes : cours de base AVSEC de l'OACI ; cours de l'OACI pour gestionnaires AVSEC ; atelier CASP-AP sur l'installation et la mise en œuvre de logiciels de supervision, de notification et de résolution (ORR) ; atelier CASP-AP sur l'installation et la mise en œuvre de systèmes ORR et de formations assistées par ordinateur (CBT) ; atelier de mise à niveau sur les systèmes ORR et les formations CBT ; cours pour instructeurs AVSEC nationaux ; atelier périodique CASP-AP pour inspecteurs ; atelier CASP-AP sur le contrôle de qualité combiné ; atelier d'exercices CASP-AP ; cours de base CASP-AP pour examinateurs ; et atelier CASP-AP sur la cybersécurité des opérations aéroportuaires.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté et facilitation – 100 %

Programme de procédures de vol (FPP) Asie-Pacifique (RAS09801) (FRS0901)

Objectif du projet

L'objectif de ce programme, financé par les États participants actifs – Australie, Chine, Philippines, République de Corée, Singapour et Thaïlande – et domicilié dans les locaux du bureau régional auxiliaire Asie-Pacifique (APAC) de l'OACI à Beijing, est d'aider les États à acquérir une capacité durable dans le domaine de la conception des procédures de vol aux instruments (IFP), conformément à la résolution A36-23 de l'Assemblée sur la mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN), et aux obligations des États d'assurer la qualité de leurs IFP, texte renforcé par la résolution A37-11 de l'Assemblée. La France a participé au programme en tant qu'État donateur. Le Cambodge, Fidji, la Malaisie, les Maldives, la Mongolie, le Népal, le Pakistan, la République démocratique populaire lao, le Sri Lanka et le Viet Nam ont participé au programme en qualité de membres utilisateurs. Entrepris en janvier 2010 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Les instructeurs internes du FPP ont contribué à la conception des procédures de vol et à des activités de consultation pour le Bangladesh et la Chine. Dans le cadre de ce programme, quatre cours de formation sur la conception des procédures de vol, à savoir l'atelier sur l'assurance de la qualité, le cours de perfectionnement en conception de procédures, le cours initial sur la conception des

procédures PANS-OPS et le cours sur la conception des procédures de navigation fondée sur les performances (PBN), ont été dispensés à un total de 248 participants provenant de 20 États membres du FPP, et autres pays et organisations. Un atelier sur la validation en vol à l'intention des pilotes a été organisé du 17 novembre au 5 décembre 2025 à Beijing, 16 inscriptions provenant de huit États membres et d'un État non membre de la région ayant été acceptées. La 17^e réunion du Comité directeur (SCM) s'est tenue du 11 au 13 novembre 2025 au Bureau régional APAC à Bangkok.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

Assistance aux petits États insulaires du Pacifique Sud-Ouest concernant la certification des aérodromes et la mise en œuvre de systèmes de gestion de la sécurité (SGS) (RAS10801) (FRS1001)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé au départ par une subvention de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS) et par la suite par les États participants [Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Papouasie—Nouvelle-Guinée, Samoa et Tonga], est d'améliorer les capacités de supervision réglementaire des États et d'établir la base juridique des programmes de certification des aérodromes et des programmes nationaux de sécurité (PNS), de façon que la mise en œuvre de toutes les activités de certification des aérodromes et des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) soit réalisée conformément à l'Annexe 14 – *Aérodromes*, volume I – *Conception et exploitation technique des aérodromes* et aux autres éléments indicatifs pertinents. Entrepris en septembre 2011 pour une durée prévue de quatre mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin avril 2026.

Réalisations du projet

Aucune activité n'a été entreprise pendant la période considérée.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Assistance pour l'acquisition de services de réseau privé virtuel régional commun (CRV) pour la région Asie-Pacifique (RAS14801) (FRS1401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par l'Australie, la Chine, les Fidji, la France, l'Inde, le Japon, la Malaisie, le Myanmar, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, le Rwanda, Singapour, le Sri Lanka et la Thaïlande, est d'aider les autorités de l'aviation civile et les fournisseurs de services de navigation aérienne associés à gérer l'acquisition de services de réseau privé virtuel régional commun (CRV) pour la région Asie-Pacifique et à choisir un fournisseur de services commun. Entrepris en avril 2015, ce projet a été prolongé jusqu'à fin février 2028.

Réalisations du projet

La 13^e réunion du Groupe des opérations du réseau aéronautique virtuel privé commun (CRV-OG/13) de la région Asie-Pacifique (APAC) s'est tenue du 3 au 8 mars 2025 et s'est concentrée sur le brouillage radiofréquence (RFI) du CRV II, avec le concours de la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre (CDI) de l'OACI. Lors de la réunion CRV-OG/14, qui s'est tenue du 27 au 31 octobre 2025, il a été décidé de prolonger le contrat actuel du CRV de cinq ans. Il a aussi été convenu que l'invitation à soumissionner pour CRV III serait lancée à l'horizon 2028-2029. En fonction de ce calendrier, les fonds restants devraient être utilisés en 2028-2029, lorsque l'invitation à soumissionner pour CRV III sera lancée avec le soutien de la CDI.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 40 % ; Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 60 %

Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité – Asie du Sud (COSCAP-SA) (RAS97902) (FRS9702)

Objectif du projet

Ce projet, financé par les Gouvernements de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et du Sri Lanka, reçoit des subventions d'Airbus et de Boeing ainsi que des contributions en nature de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) de France et d'États membres. Son objectif est d'améliorer la sécurité et l'efficacité du transport aérien dans la sous-région. Les principaux objectifs de la phase IV comprennent le renforcement du cadre institutionnel régional de l'aviation, l'assistance à l'élaboration d'un cadre réglementaire harmonisé, la promotion d'une approche systémique globale pour mener des activités de supervision de la sécurité fondées sur la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et sur des moyens efficaces de supervision de la sécurité, la mise en place d'un système régional de partage de l'information pour améliorer l'accès aux informations relatives à la sécurité ; l'assistance aux autorités de l'aviation civile des États membres qui s'efforcent de se conformer aux normes internationales et nationales de l'aviation civile ; l'appui au renforcement des ressources

humaines de l'aviation civile. Entrepris en 1997 pour une durée prévue de cinq ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2028.

Réalisations du projet

Le nouveau conseiller technique en chef (CTA) a rejoint le programme en septembre 2025. La réunion des coordinateurs nationaux a eu lieu les 3 et 4 novembre 2025, au cours de laquelle l'ordre du jour de la 33^e réunion du Comité directeur a été adopté. La 27^e réunion de l'équipe régionale de sécurité de l'aviation d'Asie du Sud (SARAST) s'est tenue les 5 et 6 novembre, au cours de laquelle les États membres ont présenté l'état des réalisations et des défis en matière de sécurité opérationnelle.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité – Asie du Sud-Est (COSCAP-SEA) (RAS97903) (FRS9703)

Objectif du projet

Les objectifs de ce projet, financé par les Gouvernements du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Myanmar, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, de Singapour, de la Thaïlande, du Timor-Leste et du Viet Nam, avec le soutien financier d'Airbus et de Boeing ainsi que des contributions en nature de l'Australie, des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni, de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (EASA), de l'Association du transport aérien international (IATA), de l'Organisation des services de navigation aérienne civile (CANSO), du Conseil international des aéroports (ACI), de la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) et de la Fondation pour la sécurité des vols (FSF) sont les suivants : renforcer la sécurité et l'efficacité des opérations de transport aérien dans la région ainsi que la formation et le perfectionnement professionnel d'inspecteurs nationaux ; harmoniser les politiques et les règlements ; apporter une assistance en matière de certification et d'inspection aux États qui ne sont actuellement pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations réglementaires ; coordonner les programmes d'assistance technique ; créer une équipe régionale de sécurité de l'aviation chargée de mettre en œuvre des solutions aux problèmes de sécurité élaborés à l'échelle mondiale. Entrepris en 2001, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2026.

Réalisations du projet

Grâce à des initiatives coordonnées d'assistance technique et de renforcement des capacités, 13 activités au total ont été mises en œuvre dans le cadre du programme [cours, séminaires, ateliers, webinaires, réunions du mécanisme de dédommagement supplémentaire (SCM)/22 et de l'Équipe régionale de sécurité de l'aviation d'Asie du Sud-Est (SEARAST)/23], tant en présentiel qu'en ligne. Ces activités ont abordé divers domaines, notamment : la gestion de la sécurité au niveau national, la certification et la supervision des organismes de formation agréés, les comptes rendus d'événements obligatoires et volontaires pour les autorités de l'aviation civile [Centre européen de coordination des

systèmes de notification des accidents et incidents d'aviation (ECCAIRS) 2] et les données de sécurité ; la conception de l'espace aérien et la supervision de la navigation fondée sur les performances, la certification et la surveillance des aérodromes, la supervision des marchandises dangereuses par les inspecteurs des AAC, le passage des services d'information aéronautique (AIS) à la gestion de l'information aéronautique (AIM), la gestion du péril animalier, les pannes de composants dans les systèmes et la surveillance fondée sur les risques, ainsi que la sécurité des services d'assistance en escale dans les aérodromes. En 2025, la collaboration avec les États membres et les partenaires stratégiques – notamment l'EASA, la Fondation pour la sécurité des vols, la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) de France, l'Autorité de l'aviation civile du Royaume-Uni (branche internationale) (CAA) et l'Autorité des aéroports de l'Inde – a permis de renforcer le soutien à la mise en œuvre pour les États membres, ce qui s'est traduit par des gains d'efficacité tangibles et un meilleur alignement sur les normes de l'OACI. En outre, cinq missions d'assistance technique sur place et en ligne ont été menées pour trois États membres du programme COSCAP-SEA, ce qui a permis d'en faire progresser le mandat s'agissant du renforcement de la sécurité à l'échelle régionale.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

Amélioration des capacités de recherche et de sauvetage des petits États insulaires en développement du Pacifique (PSI24501) (FRS2401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, en coordination avec l'attaché de liaison des petits États insulaires en développement du Pacifique de l'OACI, est de fournir une assistance technique pour mieux sensibiliser ces États membres de l'OACI afin de rehausser leurs capacités de recherche et de sauvetage (SAR). Le projet aidera également ces États à se préparer aux futurs audits du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA) et à participer davantage aux activités régionales de l'OACI dans le domaine de la recherche et du sauvetage, y compris la mise en œuvre des objectifs du plan régional de recherche et de sauvetage et la participation aux discussions régionales relatives à la recherche et au sauvetage par l'intermédiaire du Groupe de travail APAC-SAR (APSAR/WG) et de ses organes de tutelle, du sous-groupe chargé de la gestion du trafic aérien du Groupe régional Asie/Pacifique de planification et de mise en œuvre de la navigation aérienne (APANPIRG) (ATM/SG), et de l'APANPIRG lui-même. Entrepris en août 2024 pour une durée prévue de six mois, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Des fonds supplémentaires sont recherchés auprès de donateurs potentiels pour poursuivre le projet et achever les deuxième et troisième phases, qui subsistent, et qui devraient débiter en 2026 pour une durée d'un mois et de deux mois, respectivement.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

RÉGION EUROPE

Assistance aux États d'Asie centrale pour le renforcement de leurs capacités d'enquête sur les accidents (RER24501) (FRP2401)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par le Fonds pour les projets spéciaux de mise en œuvre (SIP) de l'OACI par l'intermédiaire de Boeing, est d'aider les États d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) à établir et à mettre en œuvre un système efficace et robuste d'enquête sur les accidents et incidents d'aéronefs grâce à l'analyse de leurs capacités d'enquête sur les accidents et incidents d'aéronefs (AIG), y compris les cadres législatifs, organisationnels et financiers. Entrepris en novembre 2024 pour une durée prévue de deux mois, ce projet a été mené à terme.

Réalisations du projet

L'expert dans le domaine AIG a réalisé la mission.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sécurité – 100 %

RÉGION MOYEN-ORIENT

Programme coopératif de sûreté de l'aviation – Région Moyen-Orient (CASP-MID) Phase III (RAB13901) (FRM1301)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par les Gouvernements des États participants (Arabie saoudite, Libye, Soudan et Yémen) est de veiller au respect des conventions internationales, des normes et pratiques recommandées (SARP) ainsi que des éléments indicatifs de l'OACI relatifs à la sûreté de l'aviation et à la facilitation, en renforçant les moyens de mise en œuvre du programme par les États participants. Les objectifs de la phase II de ce programme sont de poursuivre le rôle du Programme de coopération pour la sûreté de l'aviation pour le Moyen-Orient (CASP-MID) en tant que structure régionale du Moyen-Orient pour la coopération et la coordination en matière de sûreté de l'aviation et de facilitation et pour la formation du personnel de sûreté de l'aviation ; de donner la priorité à une assistance ciblée et personnalisée et à un renforcement durable des capacités des États membres, ainsi qu'à une coopération et une coordination accrues, aux meilleures pratiques et à une analyse comparative en matière de sûreté de l'aviation en utilisant autant que possible les ressources régionales ; d'accroître l'assistance à la mise en œuvre des programmes nationaux de sûreté de l'aviation civile et de fournir une assistance pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre, comme l'ont montré les audits du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) et d'autres évaluations ; et de promouvoir la mise en œuvre régionale des résultats de la Déclaration de Riyad sur la sûreté de l'aviation et la facilitation et de la feuille de route pour la sûreté de l'aviation (AVSEC) des régions MID et Afrique-océan Indien (AFI). Entrepris en juillet 2013 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin juin 2028.

Réalisations du projet

De nombreux ateliers et cours sur la facilitation, ainsi que des formations en cours d'emploi, ont été organisés dans la région MID. Il s'agissait notamment d'activités de formation des inspecteurs nationaux, lesquelles couvraient des domaines tels que la détection des comportements, la sûreté côté ville et le contrôle de la qualité de l'évaluation des aéroports. Un nouveau coordonnateur de projet a été sélectionné, et il est entré en fonction en janvier 2025. Son contrat devait être renouvelé à la fin du mois de décembre 2025.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Sûreté et facilitation – 100 %

Programme de procédures de vol de la région Moyen-Orient (MID FPP) (RAB18801) (FRM1801)

Objectif du projet

L'objectif de ce projet, financé par des contributions financières des Gouvernements des États membres participants (Koweït et Émirats arabes unis) et par des contributions volontaires d'États donateurs (Arabie saoudite, Émirats arabes unis et Qatar), est d'aider les États à acquérir des capacités durables dans le domaine de la conception des procédures de vol aux instruments (IFP), de la conception de l'espace aérien pour la navigation fondée sur les performances (PBN) et de l'approbation opérationnelle de la PBN (OPS), y compris la supervision réglementaire. Ces efforts aideront les États à respecter leurs engagements au titre de la résolution A37-11 de l'Assemblée de l'OACI sur la mise en œuvre de la PBN ainsi que leurs obligations régionales, et à satisfaire aux dispositions de l'OACI relatives à la conception des procédures de vol et à la PBN. Ce projet est actuellement géré de manière provisoire par le Bureau régional Moyen-Orient (MID). Entrepris en janvier 2021 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à fin décembre 2026.

Réalisations du projet

Lors de la dernière réunion du Comité directeur du Programme de procédures de vol MID (MID FPP), il a été convenu que les États décideraient de l'avenir du programme et de leurs contributions aux fins de son accueil, notamment de toute mesure logistique nécessaire dans cette optique. La décision serait examinée à la prochaine réunion du Comité directeur prévue en janvier 2026.

Contribution du projet aux objectifs stratégiques de l'OACI : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – 100 %

TROUSSE DE MISE EN ŒUVRE (iPACK)

Trousse de mise en œuvre (iPack) – Élaboration d'un plan national de sécurité de l'aviation (NASP)

Objectif du projet

L'objectif de cette trousse de mise en œuvre (iPack) est d'aider les autorités de l'aviation civile à élaborer un plan national de sécurité de l'aviation (NASP) comprenant une stratégie adaptée à leurs enjeux en matière de sécurité, grâce à une formation et à des éléments indicatifs détaillés, et de les guider à cet effet. Il souligne l'importance d'inclure des éléments clés dans un NASP, d'élaborer un plan d'action clair (à savoir, une feuille de route) et de collaborer avec des parties prenantes dans l'État, à l'échelon régional et dans le secteur. Le processus est le même que pour l'élaboration d'un plan régional de sécurité de l'aviation (RASP). La durée totale de cette trousse est de 20 jours ouvrables sur une période de trois mois.

Réalisations du projet

Après la mise en œuvre fructueuse de cette trousse, les autorités de l'aviation civile et les organisations régionales de supervision de la sécurité sont mieux à même de mettre sur pied un groupe interne (à l'État) chargé d'élaborer le NASP en incluant toutes les parties prenantes clés de l'État (autorités de l'aviation civile, commission chargée des enquêtes sur les accidents, représentants du secteur, etc.) ; de comprendre les dispositions applicables, à savoir le *Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (Doc 10004), le *Manuel sur l'élaboration de plans régionaux et nationaux de sécurité de l'aviation* (Doc 10131), et la *Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (Doc 10161) ; de réaliser une auto-évaluation à l'aide des outils de l'OACI disponibles [notamment : le cadre en ligne du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA) et le Système intégré d'analyse et de compte rendu des tendances de la sécurité (iSTARS)] afin d'analyser les carences en matière de sécurité de l'État, de repérer les difficultés d'organisation, les risques de sécurité opérationnelle et les enjeux naissants ; de réaliser une analyse des écarts visant à dégager des initiatives de renforcement de la sécurité (SEI) à l'aide de la Feuille de route OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde ; de recenser les buts et objectifs pertinents du GASP et du RASP et de comprendre comment les adapter au niveau national ; de fixer des objectifs, cibles et indicateurs nationaux en matière de sécurité de l'aviation pour ainsi former la base de la stratégie nationale ; d'élaborer un plan d'action pour atteindre les objectifs et les cibles, accompagné d'une liste des SEI prioritaires ; de publier un NASP conforme au RASP correspondant et à la dernière édition du GASP ; et de mettre en place un processus de suivi de la mise en œuvre des SEI et de la réalisation des objectifs/cibles nationaux fixés dans le NASP.

<i>Pays</i>	<i>Référence du projet</i>	<i>Source de financement</i>	<i>État d'avancement</i>
Albanie	TDD0051	Gouvernement de l'Albanie	Terminé

Trousse de mise en œuvre – Mise en place d’un cadre réglementaire pour les systèmes d’aéronef non habité (UAS)

Objectif du projet

L’objectif de cette trousse de mise en œuvre (iPack) est d’aider et de guider les ministères des transports, les autorités de l’aviation civile (AAC) et les organisations qui ont l’intention d’exploiter des systèmes d’aéronef non habité (UAS) dans plusieurs pays à mettre en œuvre un cadre réglementaire relatif aux UAS qui reste en dehors du cadre des systèmes d’aéronef télépilote (RPAS). La durée totale de cette trousse est de 20 jours ouvrables sur une période de trois mois.

Réalisations du projet

Grâce au déploiement réussi de cette trousse, les ministères des transports, les AAC et les organisations sont mieux équipés pour comprendre la relation entre la réglementation sur les UAS, la réglementation sur les aéronefs conventionnels, les dispositions à venir sur les RPAS et le Programme national de sécurité ; créer un groupe interne de parties prenantes concernées par les UAS, dans l’État, qui comprend les entités touchées par les activités des UAS à des fins de coordination et de communication internes ; effectuer une analyse des écarts afin de cerner les carences en matière de sécurité, les enjeux organisationnels naissants et les risques pour la sécurité opérationnelle ; créer de nouveaux processus ou améliorer les processus existants pour établir un cadre et un système de supervision des UAS en collaboration avec les parties prenantes internes concernées par les UAS ; mettre en œuvre la réglementation sur les UAS avec des éléments indicatifs à l’appui, en sollicitant la contribution du secteur, le cas échéant ; déterminer les compétences requises pour permettre aux inspecteurs et aux gestionnaires de s’acquitter de leurs rôles et responsabilités afin de gérer les vols d’UAS et de constituer les capacités appropriées ; et établir des objectifs nationaux par l’application de principes de gestion de la sécurité, y compris des cibles et des indicateurs, comme base pour améliorer la sécurité des opérations et des activités des UAS dans le cadre d’une stratégie nationale.

<i>Pays</i>	<i>Référence du projet</i>	<i>Source de financement</i>	<i>État d’avancement</i>
Angola	TDD0051	Gouvernement de l’Angola	En cours

Trousse de mise en œuvre (iPack) – Certification des aérodromes (CER)

Objectif du projet

L’objectif de cette trousse de mise en œuvre (iPack) est d’aider les autorités de l’aviation civile des États et les exploitants d’aéroports à relever les défis techniques liés à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un programme de certification d’aérodrome. Elle comprend non seulement les orientations nécessaires pour se conformer aux normes de certification internationales, mais aussi les outils pour la mise en place de processus réglementaires, de certification et de supervision solides, le cas échéant. La durée totale de cette trousse est de 20 jours ouvrables sur une période de trois mois.

Réalisations du projet

Grâce au déploiement réussi de cette trousse, les exploitants d'aérodrome et les AAC sont mieux équipés pour élaborer, mettre en œuvre et approuver les procédures nécessaires à la surveillance et à l'entretien adéquat de l'environnement physique, des aides visuelles et d'autres infrastructures de l'aérodrome ; élaborer, mettre en œuvre et approuver les procédures d'exploitation de l'aérodrome et le système de gestion de la sécurité ; élaborer, mettre en œuvre et certifier le manuel de l'aérodrome et toute autre documentation pertinente ; élaborer, mettre en œuvre et approuver les processus de surveillance nécessaires pour assurer la conformité aux dispositions réglementaires relatives à la délivrance du certificat.

<i>Pays</i>	<i>Référence du projet</i>	<i>Source de financement</i>	<i>État d'avancement</i>
Jamaïque	CER23102-JAM	Gouvernement de la Jamaïque	Terminé
Sainte-Lucie	TDD0051	Gouvernement des États-Unis	En cours

Trousse de mise en œuvre (iPack) – Mise en place d'un système de comptes rendus d'accident/incident (ADREP)

Objectif du projet

L'objectif de cette trousse de mise en œuvre est d'aider et de guider les entités de l'aviation civile et tout membre du personnel de l'aviation civile responsable des enquêtes et des rapports sur les accidents et les incidents d'aéronefs à mettre en œuvre un système de notification des accidents et des incidents dans leur État ou organisation qui transmettra l'information au système ADREP de l'OACI. La durée totale de cette trousse est de 20 jours ouvrables sur une période de trois mois.

Réalisations du projet

Grâce au déploiement réussi de cette trousse, les services d'enquête sur les accidents (AIA), les ministères des transports, les autorités de l'aviation civile (AAC) et les organisations concernées sont mieux équipés pour : élaborer ou actualiser les règlements et les procédures conformément aux dispositions de l'Annexe 13 – *Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation*, relativement à la notification des occurrences et aux rapports ADREP à l'appui de l'analyse des données pour le programme national de sécurité ; effectuer une analyse des écarts afin de cerner les carences actuelles, les enjeux organisationnels naissants et les risques pour la sécurité opérationnelle du fait d'un manque d'analyse des données et de comptes rendus ADREP ; mieux comprendre la taxonomie de l'ADREP et sélectionner une base de données sur les accidents et les incidents, telle que le Centre européen de coordination des systèmes de notification des incidents et accidents d'aviation (ECCAIRS) ; guider le service d'enquête sur les accidents pour déposer des rapports et analyser les informations contenues dans la base de données de l'État ou notifier la base de données ADREP de l'OACI fonctionnant dans la suite logicielle de l'ECCAIRS ; créer un groupe de parties prenantes, ou examiner les rôles et responsabilités des parties prenantes nationales existantes, à des fins de coordination et de communication autour de l'analyse des données et des comptes rendus ADREP ; élaborer ou améliorer les structures et les processus afin d'établir un cadre et un système de supervision efficaces pour les événements et les comptes rendus ADREP en collaboration avec le service d'enquête sur les accidents de l'État et d'autres entités de l'État ; et examiner ou conseiller

l'État en matière de dotation en personnel et de formation afin de déterminer les compétences requises pour permettre aux enquêteurs et aux gestionnaires de s'acquitter de leurs rôles et responsabilités en matière d'analyse des données et de comptes rendus ADREP

<i>Pays</i>	<i>Référence du projet</i>	<i>Source de financement</i>	<i>État d'avancement</i>
Agence de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CASSOA)	AIR23001-ESA	Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (EASA)	Terminé
Agence du Groupe de l'accord de Banjul chargée des enquêtes sur les accidents (BAGAIA)	AIR23002-ESA	Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (EASA)	Terminé
Autorités africaine et malgache de l'aviation civile (AAMAC), Agence de supervision de la sécurité aérienne en Afrique centrale (ASSA-AC), Unité régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile (URSAC) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	V25WA03	Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (EASA)	Terminé
Organisation pour la sécurité de l'aviation (SASO) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	V3EA25A	Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (EASA)	Terminé

Trousse de mise en œuvre (iPack) – Assistance aux victimes d’accidents d’aviation et à leurs familles (AAAVF)

Objectif du projet

L’objectif de ce dossier de mise en œuvre (iPack) est d’aider et de guider les autorités nationales, par exemple les ministères de l’aviation, des transports, de la gestion des catastrophes, des affaires étrangères, de l’intérieur et des technologies de l’information, ainsi que les agences qui leur sont affiliées, à mettre au point et en application un plan visant à fournir les services et les informations nécessaires pour répondre aux préoccupations et aux besoins des victimes d’accidents d’aviation et de leurs familles. La durée totale de cette trousse est de 20 jours ouvrables sur une période de trois mois.

Réalisations du projet

Grâce au déploiement réussi de cette trousse, les États, les autorités de réglementation, les exploitants de compagnie aérienne, les exploitants d’aéroports et autres organisations compétentes seront mieux équipés pour : élaborer ou réviser le plan national d’assistance aux familles, évaluer les installations et les dispositions propres à la station en matière d’assistance aux familles, organiser des formations pour familiariser les membres des équipes à leur rôle dans le plan national d’assistance aux familles, offrir des ateliers et des exercices pour évaluer l’adéquation du plan et de la composition des équipes, et mettre en place un système de gestion de l’assistance aux familles en ligne, assorti d’une application mobile pour traiter toutes les communications de manière efficace et opportune.

<i>Pays</i>	<i>Référence du projet</i>	<i>Source de financement</i>	<i>État d’avancement</i>
Pays-Bas (Aruba et Curaçao)	TDD0051	Ministère de la gestion des infrastructures et de l’eau, Direction générale des transports et de l’aviation Pays-Bas	En cours
Afrique du Sud	TDD0051	Ministère de la gestion des infrastructures et de l’eau, Direction générale des transports et de l’aviation Pays-Bas	En cours
Philippines	TDD0051	Transports Canada	En cours

— FIN —